



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.19
7 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
Puis : M. PETERS (Saint-Vincent-et-Grenadines)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Al-Thani (Qatar)
M. Andersson (Suède)
M. Koroma (Sierra Leone)
M. Dugersuren (Mongolie)
M. Abadía Arias (Panama)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. Al-THANI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : En m'adressant à cette auguste assemblée internationale, j'ai le plaisir de vous féliciter au nom de l'Etat du Qatar, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette nouvelle session de l'Assemblée générale qui, nous en sommes convaincus, sera couronnée de succès. Votre élection est un hommage rendu à votre vaste expérience et à votre compétence avérée. Nous sommes certains que vous mettrez toutes ces qualités au service de la quarante-deuxième session de l'Assemblée.

Je tiens également à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre éminent prédécesseur pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la dernière session.

Nous adressons aussi nos plus vives félicitations à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, pour l'efficacité de ses bons offices et pour les efforts qu'il déploie afin d'assurer que l'Organisation des Nations Unies joue le rôle qui lui revient dans la protection de la paix et de la sécurité internationales. Nous le remercions plus particulièrement des efforts qu'il déploie pour faire cesser les conflits et faire disparaître le spectre de la guerre. Nous le félicitons du rapport qu'il a présenté à la présente session au sujet des travaux de l'Organisation et nous en appuyons le contenu.

Nous, Membres des Nations Unies, devons allégeance et appui à l'Organisation pour les services qu'elle rend à la communauté internationale en matière de bien-être et de développement. Nous devons aussi appuyer les efforts constants qu'elle déploie pour préserver la paix internationale, la sécurité et la stabilité. Chacun d'entre nous devrait par conséquent défendre le rôle de l'Organisation, s'en tenir scrupuleusement à la Charte, respecter et mettre en oeuvre ses résolutions et recommandations. C'est dans ce sens que nous devrions établir, aux niveaux régional et mondial, des liens avec les autres Etats.

C'est pourquoi nous déplorons vivement que certains Etats Membres ne respectent pas les résolutions de l'Organisation. De même nous regrettons que l'Organisation ne puisse pas amener ces quelques Etats à mettre en oeuvre ces résolutions. En raison de cette situation l'Organisation est dans l'incapacité d'agir dans le cas de certains problèmes internationaux chroniques. Une telle situation a auprès de l'opinion publique internationale, des répercussions négatives sur la crédibilité et la valeur de ses résolutions.

M. Al-Thani (Qatar)

Cette analyse n'enlève toutefois rien à notre reconnaissance envers l'Organisation et le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin de promouvoir la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

La question palestinienne demeure encore l'exemple le plus éclatant du mépris dans lequel on tient les résolutions des Nations Unies défiant ainsi la volonté politique de la communauté mondiale. Depuis le démembrement du peuple palestinien et de l'usurpation de la patrie palestinienne, l'entité raciste sioniste n'a pas de rivale à ce jour pour ce qui est de mépriser et de défier les résolutions des Nations Unies. Les actes de l'entité raciste contreviennent tous à la légalité internationale et aux résolutions des Nations Unies. Son comportement s'est fondé sur le terrorisme, l'hégémonie et l'expansion. Ses actions sont toujours caractérisées par un profond mépris de la légalité internationale et par un rejet d'un comportement humain et civilisé en se fondant sur l'appareil militaire semant la destruction matérielle et morale.

M. Al-Thani (Qatar)

La question de Palestine se situe encore et toujours au coeur du problème du Moyen-Orient. Tous les autres conflits et problèmes de la région ne sont que des ramifications de ce problème fondamental, qui constitue bel et bien un problème pour le monde entier.

Nous sommes pleinement convaincus que cette région sensible du monde ne connaîtra ni la stabilité ni la tranquillité tant que le problème palestinien ne sera pas réglé de façon juste et définitive, autrement dit tant que le peuple palestinien ne pourra pas retourner dans sa patrie et créer son propre Etat indépendant sur sa terre nationale, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Pour ouvrir la voie à cette solution juste et définitive, nous demandons instamment à la communauté mondiale de tout faire pour qu'Israël abandonne son attitude arrogante et renonce à défier les normes du droit international. Il faut mettre le holà à la politique israélienne de colonies de peuplement, qui vise à priver le peuple palestinien de son droit historique à une patrie et à oblitérer son identité et sa culture en détruisant ses institutions culturelles, sociales ainsi que ses écoles et universités.

L'Etat du Qatar est d'avis que la meilleure voie conduisant à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région passe par la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq est une source de préoccupation et d'anxiété pour mon pays. Ce conflit, qui dure depuis huit ans, continue d'entraîner des pertes considérables en vies et en ressources dans les deux pays. La poursuite de cette guerre a troublé la paix et la stabilité dans la région du Golfe, et risque de troubler la paix et la stabilité dans le monde par suite des menaces qui pèsent sur la navigation internationale dans les eaux du Golfe, de l'interruption des fournitures de pétrole et de gaz, de l'escalade de la guerre dite des pétroliers et de la présence d'un nombre croissant d'unités navales de plusieurs Etats dans les eaux du Golfe.

L'Etat du Qatar, de concert avec les autres Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, s'efforce de trouver un moyen de mettre fin à cette guerre par un règlement négocié qui préserverait les droits légitimes des deux parties, empêcherait que la région du Golfe ne devienne le théâtre d'un conflit

M. Al-Thani (Qatar)

international et préviendrait toute ingérence extérieure qui aurait de graves conséquences pour les peuples de cette région.

Nous espérons que les parties intéressées feront preuve de la plus grande modération et s'abstiendront dorénavant de nuire à la liberté de navigation. Nous demandons instamment à nos deux voisins, l'Iran et l'Iraq, de coopérer dans l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, par laquelle la communauté internationale exprime sa volonté de mettre fin à cette guerre par un règlement pacifique, juste et global, qui ouvrirait la voie à l'instauration de la paix et de la tranquillité dans la région, dans le cadre des normes de la légalité internationale et ce, au grand profit des peuples de la région et du monde en général.

Nous rendons hommage à l'Iraq qui a réagi de façon positive à la résolution 598 (1987), et nous nous félicitons de sa coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies dans ce domaine. Nous espérons que la République islamique d'Iran agira de même.

L'incident récent au sanctuaire de La Mecque, les attaques lancées contre les ambassades de l'Arabie saoudite et du Koweït à Téhéran et le lancement d'un missile sur le territoire koweïtien augurent bien mal de ce à quoi la région peut s'attendre. Nous déplorons de tels incidents, et nous demandons instamment que l'on s'abstienne de perpétrer tous actes de cette nature contre tout Etat arabe du Golfe.

Le Liban, autre pays auquel nous unissent des liens fraternels, vit une véritable tragédie depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis que son territoire a été envahi par Israël. Le peuple libanais est soumis à d'atroces souffrances et une partie de son territoire demeure encore sous occupation. Les appels pressants lancés par le Conseil de sécurité pour le retrait des troupes israéliennes ont été, comme toujours, ignorés par l'entité sioniste. Nous insistons par conséquent auprès de la communauté internationale pour qu'elle s'acquitte de son devoir à cet égard et exige le retrait complet d'Israël du territoire libanais. Nous appuyons fermement l'indépendance du Liban et la protection de sa souveraineté territoriale.

Mon pays se félicite particulièrement de l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé "Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que des peuples mènent pour leur libération nationale".

M. Al-Thani (Qatar)

Le terrorisme est en effet un phénomène dangereux qui menace la communauté mondiale. Nous condamnons le terrorisme et nous attendons impatiemment l'adoption de mesures internationales concertées destinées à le combattre. Le fait de parvenir à un accord sur une définition précise du terrorisme représente un pas important vers cet objectif. D'autre part, les mouvements de libération nationale qui recherchent l'autodétermination sont légitimes en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies et doivent donc être appuyés par tous.

L'Etat du Qatar est en outre de plus en plus préoccupé par la situation en Afghanistan - pays avec lequel nous partageons un héritage fondé sur la religion et l'histoire -, qui continue d'être un foyer de tension dans la région. La présence de troupes étrangères en territoire afghan menace la paix et la sécurité des Etats voisins. Mon pays espère que les troupes étrangères seront retirées rapidement de ce pays afin que le peuple afghan puisse choisir librement son système politique. Des années de guerre civile ont prouvé qu'il n'y a pas de solution militaire au problème. Il faut ouvrir la voie au dialogue et permettre en fin de compte au peuple afghan de mettre en place le gouvernement de son choix.

La situation en Afrique australe ne cesse de nous inquiéter. Nous espérons que des solutions valables seront trouvées pour mettre fin aux souffrances des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Cela sera possible à condition que le régime raciste de Pretoria respecte les résolutions des Nations Unies et renonce à sa politique néfaste à l'égard des peuples voisins en Afrique australe. Mon pays appuie la lutte courageuse que mène la majorité nationale en Afrique du Sud contre la minorité blanche raciste au pouvoir. Tous les Etats Membres doivent rallier l'opinion publique mondiale à cette cause juste et humanitaire. Nous réaffirmons que nous sommes solidaires du peuple namibien qui lutte, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), contre l'occupation et la colonisation persistantes de sa patrie, qui vont à l'encontre des résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies.

La crise économique mondiale continue de bouleverser tous les Etats, notamment les pays en développement. Le fardeau de la dette est de plus en plus lourd pour de nombreux Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

La dette des pays du tiers monde atteint des chiffres astronomiques, que l'on estime à des centaines de milliards de dollars. Les termes de l'échange se sont détériorés et les répercussions négatives des mesures protectionnistes imposées par les nations industrielles sont de plus en plus manifestes. Les prix des matières

M. Al-Thani (Qatar)

premières produites par les pays en développement continuent de chuter tandis que les prix des produits des pays industriels augmentent. L'inflation et la stagnation économique qui en résultent appellent une relance et un renforcement du dialogue Nord-Sud afin qu'un nouvel ordre économique puisse être instauré ou, tout au moins, que l'ordre actuel puisse être réformé et amélioré.

La croissance économique est la seule possibilité qui s'offre aux pays en développement pour régler leurs dettes extérieures, une préoccupation majeure de ces pays, et qui risque de les mener à la ruine financière. Pour relancer la croissance et le développement, les pays développés devraient encourager le transfert des techniques vers les pays en développement, augmenter les importations en provenance de ces pays et procéder à une diminution réelle des taux d'intérêt qui ajoutent au fardeau des pays en développement. Ils devraient même envisager d'annuler totalement ou partiellement les dettes de ces pays. Nous estimons que les institutions financières internationales devraient consentir des augmentations de prêts aux pays en développement et que les pays développés devraient ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement dans le contexte d'accords commerciaux plus stables et plus réalistes.

Les pays industrialisés devraient mettre fin à la course aux armements et consacrer une grande partie de leurs dépenses militaires au développement des pays en développement.

Les pays en développement devraient, de leur côté, adopter des politiques économiques visant à restreindre la consommation et à favoriser une augmentation des investissements et des possibilités de travail offertes à leurs populations actives.

M. ANDERSSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'exécution de votre importante tâche.

Y a-t-il un vice inhérent à l'espèce humaine? Nous est-il possible de changer avant qu'il soit trop tard? Ces questions ont été posées dans un discours prononcé par Astrid Lindgren, auteur suédois aimé de tous, qui écrit des livres pour enfants. Son allocution s'intitulait : "La violence, jamais!". Astrid Lindgren a elle-même répondu à ces questions en parlant des enfants.

C'est avec eux qu'il faut commencer, a-t-elle dit. Les enfants qui font l'expérience de la répression et de la violence utiliseront eux-mêmes la violence quand ils seront grands. Les enfants qui sont traités avec amour et respect auront eux-mêmes de l'amour pour le monde qui les entoure. Les enfants ne font pas de distinction entre noir et blanc, jaune et brun. Pour les enfants, les autres enfants sont tout simplement des enfants, quels que soient leur origine, leur langue ou la couleur de leur peau.

Mon pays, la Suède, était autrefois une société ethniquement homogène. Au cours des dernières décennies, il est devenu un pays multinational et multiracial. Certaines banlieues de notre capitale comptent plus de cent nationalités représentant toutes les parties du monde.

Les adultes que nous sommes doivent apprendre des enfants. Nous devrions empêcher que les préjugés raciaux ne créent des antagonismes entre les êtres humains. Nous devons nous attaquer aux maux du racisme où qu'ils se manifestent. Le racisme n'a aucun sens. Il tire des conclusions hâtives sur les mérites et les caractéristiques des êtres humains en partant de détails aussi superficiels que la couleur de la peau ou des cheveux. Le racisme est pitoyable. Il se manifeste souvent de façon insidieuse, obséquieuse et perfide. Le racisme est lâche. Il se dissimule derrière de fausses formules et répand son poison dans les ténèbres. Le racisme est égoïste. Il nie la solidarité et la coopération et les contrecarre. Il dresse l'homme contre l'homme. Le racisme est cruel. Il multiplie les crimes odieux, les actes de guerre et de violence.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud est une source de vive préoccupation. Le durcissement de la position du régime après les élections de mai est irréfléchi et tragique. La brutalité à l'encontre des opposants à l'apartheid,

M. Andersson (Suède)

des dirigeants syndicaux et de leurs organisations, de même que la politique de déstabilisation menée systématiquement contre les pays voisins ont grandement compromis les chances d'arriver à une solution pacifique.

Face à la décision du régime minoritaire de maintenir le système d'apartheid, la communauté internationale doit multiplier les pressions et exiger plus fermement un changement, si nous voulons contribuer à rompre le cycle de la violence et préparer la voie à un démantèlement pacifique du système d'apartheid. Il faut que cela se fasse maintenant, sinon il sera trop tard.

L'abolition de l'apartheid concerne toute la communauté internationale, mais les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière. Il est décevant de voir que le Conseil de sécurité n'a toujours pas réussi à décider de sanctions efficaces et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud.

En attendant de telles sanctions, la Suède et les autres pays nordiques ont étendu les mesures unilatérales qu'ils avaient déjà prises et ont décidé un boycottage général du commerce avec l'Afrique du Sud et la Namibie. Nous espérons que ces mesures engageront d'autres pays à en faire autant, multipliant ainsi les pressions exercées sur le Gouvernement sud-africain.

L'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour sortir de l'impasse. Le règlement du problème doit se fonder sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans conditions extrinsèques.

Les pays d'Afrique australe ont été durement touchés par la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud. Des efforts accrus de coopération pour le développement bilatéral et international s'imposent si l'on veut venir en aide à ces pays et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. L'assistance à l'Afrique australe constitue une part importante de l'aide bilatérale au développement fournie par la Suède. Au cours des cinq dernières années, 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis environ ont été affectés à cette région.

Mobiliser et coordonner ces efforts devrait être une priorité pour les Nations Unies. L'aide aux victimes de la politique d'apartheid et l'aide humanitaire aux mouvements de libération devraient être accrues. Qui plus est, renforcer l'appui aux Etats de première ligne serait un bon commencement pour toute la région, y compris l'Afrique du Sud, le jour où l'apartheid sera aboli.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq a causé d'indicibles souffrances humaines et d'énormes dégâts matériels. Les derniers événements dans le Golfe font craindre

M. Andersson (Suède)

une escalade et un élargissement du conflit. Dans cette situation explosive, toutes les parties en cause doivent faire preuve de la plus grande retenue. Le Gouvernement suédois s'est félicité de l'adoption de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité car elle constitue une bonne base de solution au conflit et doit être respectée. Il y va également de l'autorité du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général peut compter sur mon gouvernement pour appuyer ses efforts renouvelés.

Au Moyen-Orient, l'occupation de longue date, par Israël, de territoires arabes, constitue une grave menace, à la fois pour les Arabes et pour les Israéliens. Convenir de la convocation d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies rendrait l'espoir à la région de voir s'instaurer la paix et cesser l'occupation. La Suède appuie les efforts tentés pour convoquer une telle conférence.

Les fondements d'un règlement se trouvent dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël doit quitter les territoires occupés depuis 1967. Les parties arabes doivent reconnaître le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres. De plus, le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et son droit de créer un Etat qui lui soit propre.

M. Andersson (Suède)

Il est important que les Palestiniens soient représentés aux négociations par ceux en qui ils ont confiance. A notre avis, l'OLP jouit d'une telle confiance.

En violation du droit international, l'Union soviétique poursuit sa guerre en Afghanistan qui entre maintenant dans sa huitième année. Les forces d'invasion soviétiques doivent être retirées. Le peuple afghan lui-même doit pouvoir décider de la forme de son gouvernement et de son avenir. A cette condition seulement peut-on assurer le succès des efforts tentés pour régler le conflit et permettre aux millions de réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers. Le Gouvernement suédois appuie fermement les efforts du Secrétaire général en ce sens.

Pour régler le conflit au Kampuchea, il est tout aussi crucial que les troupes vietnamiennes soient retirées et que le peuple kampuchéen puisse décider de son propre avenir. Le Gouvernement suédois a pris note avec intérêt des contacts récents en ce qui concerne l'avenir du pays. Nous espérons qu'une telle évolution marque le début d'un véritable dialogue.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre les Gouvernements de Sri Lanka et de l'Inde pour un retour à des relations pacifiques entre les communautés ethniques de Sri Lanka. Il y a maintenant de meilleures chances de régler ce terrible conflit de façon pacifique.

Nous espérons que l'activité accrue dont ont fait preuve les deux Etats coréens pour reprendre le dialogue sera fructueuse.

L'accord intervenu en août entre les cinq pays d'Amérique centrale est un pas important vers la paix et la coopération dans une région qui, depuis longtemps, est perturbée par des conflits. Ces conflits ont leur origine dans les injustices sociales et économiques, aggravées encore par l'intervention étrangère, notamment l'appui des Etats-Unis en violation du droit international à ceux qui font la guerre au Gouvernement légal du Nicaragua.

Nous nous félicitons des récentes mesures constructives du Gouvernement de Nicaragua qui témoignent de sa volonté de mettre en oeuvre le plan de paix, en dépit de l'agression dirigée contre ce pays. L'accord traduit les aspirations des pays d'Amérique centrale qui veulent forger leur propre avenir selon leurs propres vœux. Toute la communauté internationale doit appuyer la mise en oeuvre de cet accord. Tous les pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, doivent s'inspirer des principes fondamentaux de l'accord : le respect du droit international et la démocratie.

Pour réaliser cet objectif, il faut entre autres choses cesser toute assistance aux forces irrégulières. Les pays de Contadora et leur groupe d'appui,

M. Andersson (Suède)

ainsi que l'Organisation des Etats américains (OEA) et les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la poursuite des efforts de paix. Comme le Président du Costa Rica, M. Arias, l'a dit récemment à Washington : "Nous devons donner une chance à la paix".

Grâce à leurs opérations de maintien de la paix, les Nations Unies ont pu, dans plusieurs cas, aider les parties à des conflits régionaux à calmer la situation, facilitant ainsi la recherche d'une solution pacifique. La décision l'an dernier de mettre un service de logistique à la disposition de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) illustre l'appui actif et de longue date que la Suède accorde à ces opérations.

Nous restons prêts à participer aux opérations de maintien de la paix. Cela va également pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Nous regrettons que, surtout, le mode de financement déraisonnable nous ait contraints à retirer notre bataillon de Chypre. Il est de plus en plus intolérable que ces opérations des Nations Unies soient financées dans une aussi large mesure par les pays qui fournissent des contingents. La Suède continuera à l'avenir de participer aux opérations de maintien de la paix à Chypre en fournissant du personnel au siège et à la police. Nous appuyons toujours aussi fermement les efforts faits par le Secrétaire général pour rapprocher les parties.

La violence et l'oppression doivent être combattues. C'est la seule façon de créer les conditions nécessaires à une paix durable pour les générations futures.

L'un des principaux objectifs des Nations Unies est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. On a pu mettre au point ensemble impressionnant de normes en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. On a adopté des conventions internationales sur la protection des droits de l'homme. Tout récemment, la Convention contre la torture est entrée en vigueur. Il est important que les Etats adhèrent à ces conventions. Tous les Etats doivent respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Il y a tout lieu de souligner l'importance de la lutte contre le terrorisme international et sa violence destructrice. La coopération au sein des Nations Unies et d'autres instances internationales est d'une importance capitale. Nous espérons que l'Assemblée générale, au cours de cette session, se mettra d'accord pour accroître la coopération dans ce domaine.

Le problème des stupéfiants a pris des proportions mondiales. A la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, tenue à Vienne l'été

M. Andersson (Suède)

dernier, les Etats participants se sont engagés à adopter des mesures internationales énergiques pour lutter contre l'abus des stupéfiants. Afin de remplir cet engagement, il est essentiel que les Nations Unies obtiennent les ressources nécessaires pour jouer un rôle central.

L'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été mise en valeur cet été à sa septième session. Le Document final montre qu'on prend conscience de l'interdépendance des pays et des rapports étroits qui existent entre les différentes mesures destinées à encourager la croissance. L'issue de la Conférence a été positive. Il appartient maintenant à tous les gouvernements de mettre en oeuvre les directives du Document final dans un esprit constructif.

Deux menaces d'anéantissement pèsent sur l'humanité : la guerre nucléaire et la dégradation de l'environnement dans le monde. La première peut être déclenchée à tout moment; la seconde prendra plus de temps. Si nous ne sommes pas capables d'éliminer ces menaces, la civilisation humaine est en danger.

Il y a deux ans nos espoirs de progrès en matière de désarmement ont été renforcés. Les dirigeants des deux grandes puissances ont fait alors leur déclaration historique : "La guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être déclenchée."

Le Gouvernement suédois se félicite de l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire. Mais si ces mesures de désarmement entraînaient une accumulation d'armements dans d'autres domaines, ce serait un recul regrettable. Il est essentiel qu'on réalise aussi dès que possible des progrès dans les négociations en cours sur les armes nucléaires stratégiques et les armes spatiales.

Il importe de plus en plus de mettre en oeuvre un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Un accord sur l'interdiction des essais rendrait plus difficile la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires toujours plus perfectionnés. Il réduirait également le risque de prolifération des armes nucléaires. Un tel accord marquerait de façon très nette la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires de rompre le cercle vicieux de la course aux armements.

A l'ombre de la menace des armes nucléaires, il y a aussi d'autres armes de destruction massive. Certaines constituent plus qu'une menace. En ce moment même, des hommes souffrent des terribles effets des armes chimiques.

M. Andersson (Suède)

Nous avons maintenant une occasion de sauver les générations futures de ces armes. Grâce à des progrès soutenus à la table des négociations de la Conférence du désarmement à Genève, une convention sur une interdiction des armes chimiques pourrait très prochainement se concrétiser.

Nous ne devons pas non plus relâcher nos efforts pour limiter les armements classiques, tant au niveau mondial que régional. Dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il semble qu'il y ait de bonnes perspectives de parvenir à un accord sur le perfectionnement de mesures destinées à établir la confiance et la sécurité convenues à la Conférence de Stockholm en 1986. Il semble y avoir de bonnes chances de pouvoir entamer des négociations sur le désarmement classique en Europe dans ce même cadre.

Le Gouvernement suédois appuie activement l'idée d'une zone dénucléarisée dans la région nordique et d'un couloir sans armes nucléaires stratégiques en Europe centrale.

Une attention accrue devrait également être accordée à la course aux armements navals. Il est temps d'entreprendre des négociations sur des mesures de confiance et de désarmement dans ce domaine également. Un premier pas approprié serait un accord multilatéral sur la prévention des incidents en mer pour compléter les accords bilatéraux existants.

Il faut que le monde choisisse le développement et non la course aux armements. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été un succès pour la diplomatie multilatérale. Nous espérons que ceux qui n'ont pas participé à la Conférence participeront à la continuation du processus.

Nous sommes responsables du monde que nous lèguerons aux générations futures. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par le Premier Ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, a montré de façon convaincante à quel point il est important d'instaurer un développement soutenu. Si une telle notion de développement est appliquée, nous protégerons notre environnement et nos ressources naturelles. Si nous échouons, le progrès économique et social sera impossible et, à long terme, la survie de l'humanité sera compromise.

L'ordre du jour de la présente Assemblée générale contient des points relatifs à des projets de résolution émanant du Conseil d'administration du Programme des

M. Andersson (Suède)

Nations Unies sur l'environnement (PNUE) sur le rapport de la Commission mondiale et sur une perspective dynamique de l'environnement. Nous espérons sincèrement que ceux-ci seront adoptés cet automne. Ainsi, un processus pourra être entamé où les organes des Nations Unies réviseront les politiques, programmes, budgets et activités en vue de promouvoir un développement potentiellement soutenu. En même temps, tous les gouvernements devraient réexaminer leurs propres politiques nationales. Ce processus a déjà été amorcé en Suède. Une gestion clairvoyante des ressources naturelles combinée à la préservation de l'environnement fait partie des cinq objectifs de la coopération pour le développement international de la Suède.

Comme l'a proposé la Commission Brundtland, une deuxième conférence mondiale sur l'environnement humain devrait être envisagée. Son objectif devrait être d'analyser l'évolution qui est intervenue depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain pour procéder à une évaluation et à une analyse des dangers qui menacent l'environnement et mettre au point un programme d'action pour assurer un développement soutenu.

Si cette proposition reçoit un appui suffisant, une nouvelle conférence pourrait se tenir en 1992, c'est-à-dire 20 ans après la première Conférence. La Suède est encore une fois disposée à accueillir cette conférence, si tel est le voeu général.

L'Organisation des Nations Unies passe par une période critique d'examen et de changement. Pour surmonter les difficultés, le travail patient et l'engagement de tous les Etats Membres sont nécessaires. Une bonne base pour les travaux de réforme a été jetée l'année dernière par l'Assemblée générale, à partir du rapport du Groupe des Dix-Huit. L'objectif de la réforme ne doit pas se limiter à des réductions budgétaires en tant que telles. L'objectif général doit être de faire en sorte que l'Organisation mondiale soit bien équipée pour s'acquitter de ses tâches.

La procédure budgétaire modifiée dont nous sommes convenus vise à permettre au budget de programme d'être adopté avec le plus grand appui possible des Etats Membres. De cette façon, les conditions préalables peuvent être créées pour assurer l'appui nécessaire aux activités des Nations Unies.

Pour que le processus de réforme soit couronné de succès, il est de la plus haute importance que tous les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations financières découlant de la Charte des Nations Unies. Cela s'applique notamment au

M. Andersson (Suède)

contributeur le plus important de l'Organisation. Sinon, les conséquences pourraient être dévastatrices.

Il est bon de rappeler les idées relatives à une échelle des contributions plus juste proposée par le regretté Premier Ministre de la Suède, Olof Palme, lors du quarantième anniversaire des Nations Unies. Cela permettrait de rendre l'Organisation mondiale moins vulnérable. Au point où en sont les choses, le barème de contributions ne fonctionne plus. Si cet état de choses insatisfaisant persiste, nous devons inévitablement envisager une révision du barème des contributions.

L'ordre du jour futur des Nations Unies aura sans aucun doute une orientation en partie différente de celui que l'Organisation a aujourd'hui. Nous nous heurtons de plus en plus à des questions et des problèmes d'importance mondiale. De tels défis ne peuvent être relevés par des mesures nationales ou régionales seulement. Pour le Gouvernement suédois, la conclusion est claire : c'est par une coopération plus efficace et plus décidée dans le cadre des Nations Unies et du système des Nations Unies que nous pouvons effectivement aborder ce genre de problème. Cela s'applique à la menace des armes nucléaires, à la dégradation de l'environnement et aux injustices entre le Nord et le Sud. Cela s'applique à des maladies graves comme le Syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), à l'abus croissant de stupéfiants et aux problèmes des réfugiés.

Le système des Nations Unies doit pouvoir s'adapter à ces réalités, mais ce ne sont pas les buts et principes de la Charte des Nations Unies qui doivent être modifiés. Les règles de droit international énoncées dans la Charte doivent être respectées sans condition. Ce qu'il faut, c'est réexaminer et reconsidérer la structure et les méthodes de travail du système des Nations Unies. L'Organisation mondiale doit être capable de répondre efficacement aux besoins des années 90 et après. Cela s'applique dans une très large mesure aux secteurs économique et social.

Mais il ne s'agit pas simplement d'être prêt pour demain. Nous devons également faire un meilleur usage des mécanismes que les Nations Unies sont déjà en mesure d'offrir.

La coopération au sein des Nations Unies symbolise l'espoir d'une vie sans peur, une vie dans la paix et la dignité pour tous. Notre devoir impérieux est de sauvegarder cet espoir.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Sierra Leone, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection au poste de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime à ce poste élevé est un hommage rendu à votre carrière remarquable d'homme d'Etat et au diplomate chevronné que vous êtes. Je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur pour la façon admirable dont il a dirigé les délibérations de la quarante et unième session.

Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général pour le rapport lucide et complet qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation depuis la dernière session. Nous sommes profondément encouragés de constater que l'Organisation devient graduellement l'objet d'une "plus grande communauté de vues" de la part de ses membres, alors qu'il y a un an à peine, son existence même était en jeu.

Le renouveau d'intérêt pour le multilatéralisme que traduit cette évolution appelle à une réflexion profonde, étant donné que les processus en jeu sont complexes et que, pour être menés à bien, ils auront besoin de la direction compétente du Secrétaire général et du Secrétariat. Mon gouvernement se félicite que le Secrétaire général ait réussi à relever le défi et qu'il n'ait pas craint de souligner les défauts de structure de l'Organisation et de désavouer le comportement inapproprié de certains de ses Membres, quelles que soient leur dimension ou leur influence.

A cet égard, nous partageons les critiques qu'il a émises au sujet de la structure actuelle du Conseil économique et social et approuvons les réformes qu'il propose notamment en ce qui concerne les moyens d'assurer une meilleure représentation au sein de ce conseil au niveau ministériel et la constitution d'un petit groupe de fonctionnaires chargé de planifier le développement et d'envisager des approches intégrées des problèmes liés au développement qui tiendraient compte des capacités du système tout entier.

Les efforts du Secrétaire général ne représentent que l'un des deux moyens qui nous sont nécessaires pour assurer la viabilité et l'efficacité de l'Organisation, l'autre, peut-être le plus important, étant le respect scrupuleux des dispositions de la Charte, instrument qui garantit l'efficacité de l'Organisation. C'est pourquoi nous regrettons vivement que certains Etats Membres aient souvent sapé la

M. Koroma (Sierra Leone)

crédibilité des Nations Unies en poursuivant des objectifs politiques à court terme ou en faisant parfois preuve d'une négligence coupable.

Le bien-fondé des Nations Unies en tant qu'instrument d'une existence pacifique et d'un développement ordonné de chaque nation n'est plus à démontrer. Qu'il suffise de dire que l'histoire abonde de situations où des nations ont même empêché des nations plus fortes de vivre dans la paix et de progresser de façon ordonnée dans un environnement international qui ne l'était pas. Ce serait donc une sérieuse erreur de la part de tout Etat Membre de considérer l'engagement qu'il a pris envers les Nations Unies comme un geste altruiste sujet à ses caprices, et non comme un devoir sacré dicté par une perception intelligente de ses propres intérêts.

Depuis la dernière session, l'évolution de la conjoncture économique, sociale et en matière de sécurité dans de nombreuses parties du monde n'offre guère de raisons d'espérer mais plutôt de désespérer.

En dépit des progrès réalisés dans les négociations entre les superpuissances en vue de parvenir à un accord historique de désarmement, notre joie est tempérée par le fait qu'au même moment, de vastes essais pour mesurer la capacité de certaines armes sont réalisés et que d'énormes ressources sont consacrées au perfectionnement d'autres moyens de destruction réciproque. C'est pourquoi, tout en saluant le remarquable effort de désarmement réalisé par les superpuissances, nous espérons que la communauté internationale tout entière comprendra qu'il s'agit là d'une mesure importante dans la recherche urgente d'accords de désarmement et de contrôle des armements plus globaux et plus complets, en tant que partie d'une plus vaste entreprise de sécurité, dont le succès exige également le règlement pacifique des conflits régionaux et internes, ainsi que la réalisation de conditions économiques et sociales acceptables pour toutes les nations.

Il serait naïf pour quiconque de croire qu'il est possible de créer des îlots de paix et de sécurité et d'en assurer l'existence dans un monde en proie aux tensions, aux préjudices raciaux, à l'intolérance religieuse, à l'injustice économique et, par-dessus tout, aux aspirations hégémonistes. C'est pourquoi nous n'avons cessé de demander instamment à toutes les nations de rester fermes, de n'accepter aucun compromis dans leur exigence d'un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud et de l'autodétermination en Namibie. C'est avec la même détermination que nous avons également toujours préconisé la recherche d'un juste

M. Koroma (Sierra Leone)

règlement des conflits au Moyen-Orient, au Kampuchea, en Amérique centrale, en Afghanistan, au Sahara occidental et au Tchad.

Le Secrétaire général a averti qu'une tragédie humaine d'une ampleur effroyable paraît imminente en Afrique du Sud à moins évidemment qu'on n'agisse à temps pour la prévenir. La délégation de la Sierra Leone a eu plusieurs fois l'occasion, à l'Assemblée et ailleurs, de faire connaître sa position sur le type de mesures que la communauté internationale devrait adopter pour écarter cette tragédie imminente. Nous n'avons nullement l'intention de répéter cette opinion ici; nous nous contenterons de rappeler à ceux qui continuent de s'opposer à l'imposition de sanctions globales à l'encontre du régime sud-africain raciste qu'ils compromettent les intérêts mêmes qu'ils cherchent à protéger en sapant le seul instrument viable de pression raisonnable contre l'Afrique du Sud et en rendant inévitable la destruction par la violence de ce régime.

Etant donné que le régime d'apartheid ne paraît pas disposé à négocier une transition démocratique et pacifique vers un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud et que ce régime recourt à la force brutale contre la majorité de la population noire pour perpétuer son existence illégale, il serait complètement absurde pour quiconque de prétendre être du côté de la liberté et de la justice en Afrique du Sud tout en rejetant le recours à des moyens de pression efficaces contre l'Afrique du Sud, que ce soit le recours à des sanctions ou à la menace ou à l'emploi de la coercition militaire.

Même si, par principe et au même titre que tout autre Etat Membre de cette organisation, nous haïssons le recours à la force dans la poursuite d'objectifs politiques, nous ne nous abriterons pas derrière ce principe pour abandonner le devoir sacré qui nous incombe en vertu de la Charte et d'oeuvrer à l'élimination de la face de la terre de la barbarie, de l'immoralité et du conflit, qui sont l'incarnation manifeste de l'apartheid.

Bien peu d'entre nous ont besoin de se voir rappeler qu'il n'est guère possible de réformer un système comme l'apartheid, qui survit grâce à sa ration journalière d'emprisonnements, de tortures et d'assassinats d'enfants noirs âgés de 7 ans à peine, de massacres aveugles des dépossédés, de citoyens sans défense et de membres innocents de la communauté, de même que de ressortissants d'Etats voisins. Il s'agit là d'un cas typique du phénomène fort bien décrit par le Président Kennedy avec l'éloquence et la vision aiguë qui le caractérisaient : "Ceux qui rendent impossible l'évolution pacifique rendent inévitable la révolution violente."

M. Koroma (Sierra Leone)

Telle est l'évaluation de la situation en Afrique du Sud à laquelle sont maintenant parvenus ceux qui en souffrent directement le fardeau, comme l'a déclaré M. Oliver Tambo, le dirigeant de l'ANC, qui a dit :

"Personne ne devrait exiger de nous que nous cherchions des réformes par des moyens non pacifiques alors que l'on nous refuse toutes possibilités constitutionnelles de faire entendre les revendications de la majorité."

Nous estimons que la communauté internationale a encore la possibilité d'éviter une tragédie humaine en Afrique du Sud si elle se range à l'avis du Secrétaire général et prend des mesures opportunes, car si nous permettons qu'elle se produise, par négligence ou par cynisme, les conséquences pourraient bien ne pas en être aussi supportables que nous l'avions cru.

Il est maintenant parfaitement évident que l'apartheid est en train de s'effondrer. Les fondements spirituels et intellectuels de l'apartheid ont été tous deux violemment attaqués récemment, lorsque l'Eglise hollandaise réformée blanche d'Afrique du Sud, qui avait formulé la justification théologique du système, a déclaré que les raisonnements bibliques qui militaient en faveur d'une séparation raciale par la force étaient erronés et qu'il convenait de les rejeter. Récemment aussi, l'Université de Stellenbosch, auparavant la dynamique intellectuelle de l'apartheid, est devenue un centre d'opposition/au système.

Il faut bien comprendre que ces événements ne sont pas intervenus par accident ou sans cause apparente mais bien à la suite des pressions politiques, économiques et militaires intenses et constantes que la communauté internationale a exercées sur l'Afrique du Sud ces dernières années.

Logiquement, nous devons continuer d'exercer les pressions qui ont apporté ces changements, non seulement pour parvenir en définitive au démantèlement de l'apartheid, mais également pour accélérer le processus de l'indépendance de la Namibie. Dans cet ordre d'idées, nous reconnaissons et louons, en particulier, les efforts qui ont permis le désinvestissement massif en Afrique du Sud, les activités des syndicats et des organisations ecclésiastiques en Afrique du Sud et à l'extérieur, la résolution des combattants de la paix et le courage des Etats de la ligne de front en Afrique australe.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq représente une tragédie d'une ampleur énorme et la communauté internationale devrait faire tout son possible pour y mettre fin. Dans la poursuite de cet objectif, le rôle des Nations Unies est crucial, et nous partageons le souci exprimé depuis longtemps déjà par le Secrétaire général de voir

M. Koroma (Sierra Leone)

appuyer les efforts qu'il entreprend pour trouver une solution durable au conflit, dont les derniers en date sont la visite qu'il vient de faire en Iran et en Iraq. Les Etats Membres de l'Organisation peuvent contribuer au processus de paix de façon significative, à titre individuel, en nous aidant à créer le climat général de confiance et d'urgence sans lequel il sera impossible de dissiper l'atmosphère de suspicion qui prévaut actuellement et entraîne la prolongation des hostilités. Nous notons avec satisfaction l'adoption à l'unanimité de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et demandons au Secrétaire général et à tous les Membres de l'Organisation de nous aider à réunir les conditions nécessaires à son application.

L'idée d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient a été reprise et l'appui international généralisé dont elle jouit en ce moment réjouit ma délégation. Nous avons suivi de très près les progrès des efforts que fait le Secrétaire général pour mobiliser un consensus sur les aspects de procédure de la conférence parmi les parties concernées, et nous sommes fort déçus de voir qu'il n'a pas encore été possible d'obtenir l'accord de certaines des parties sur la convocation d'une conférence internationale.

L'énergie du Secrétaire général et la bonne volonté des Membres de l'Organisation nous incitent cependant à espérer qu'il sera possible de surmonter les obstacles actuels d'ici peu. Nous espérons par ailleurs que les terribles souffrances qu'endure le peuple palestinien du fait des activités brutales d'Israël dans les territoires occupés continueront à émouvoir la conscience des Membres de cette institution et qu'elles provoqueront suffisamment de résistance à cette occupation persistante.

Toute politique qui cherche à protéger les droits d'un peuple à un foyer et à la sécurité tout en déniait les mêmes droits et la même sécurité à un autre peuple démontre à notre avis une absence totale de force morale et de logique. Une telle politique entraîne des souffrances et une insécurité accrues dans la région, et aggrave la menace à la stabilité du système international tout entier. Il est donc dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale d'oeuvrer sincèrement à une solution rapide du conflit au Moyen-Orient, sinon tout le monde pâtira.

Beaucoup d'entre nous se rappellent qu'il n'y a pas si longtemps, le Viet Nam luttait pour défendre des principes qui lui tenaient à coeur et qui lui ont valu la sympathie et l'appui de nombreuses nations. Aujourd'hui, cependant, le Viet Nam

M. Koroma (Sierra Leone)

continue de refuser au peuple du Kampuchea les droits pour lesquels il a lutté avec une telle vigueur pendant toutes ces années. Le paradoxe de la victime d'hier agresseur de demain ne finira pas de nous étonner.

L'an dernier, ma délégation s'est félicitée du plan de paix en huit points présenté par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique afin de régler la situation dans ce pays. Nous nous attendions à ce que l'approche concrète envisagée dans ce plan entraîne une réaction positive du Viet Nam, ne serait-ce que pour indiquer ses intentions pacifiques. A ce stade, nous pensons que le Viet Nam n'a plus que deux choix : manifester sa véritable intention de retirer ses troupes du Kampuchea et de permettre au peuple de ce pays de former son propre gouvernement, ou continuer de violer les obligations de la Charte et d'exaspérer ainsi la communauté internationale.

La péninsule Coréenne est une région de tension constante depuis la fin des hostilités, il y a trois décennies. Nous pensons que pour instaurer une paix durable dans la région, la Corée du Nord et la Corée du Sud, dont l'appartenance à cette organisation est une étape logique, devraient toutes deux donner suite aux propositions de reprise de pourparlers à un niveau élevé. Ces entretiens devraient rester directs et les participants devraient éviter de traiter de questions extrinsèques qui ne font que saper la confiance.

L'évolution récente de la situation en Amérique centrale a abouti à la signature de l'Accord de Guatemala, le Plan Arias, qui a suscité avec raison un optimisme considérable quant aux chances d'une paix durable dans la région. Nous sommes convaincus que toutes les nations éprises de paix contribueront sincèrement à la réalisation de nos aspirations collectives à la paix et à la prospérité pour les peuples de l'Amérique centrale.

Il semblerait que nous ayons fait quelques progrès touchant le règlement de la situation en Afghanistan, en ce qui concerne notamment la surveillance du retrait des troupes étrangères; toutefois, les parties au conflit n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une date pour ce retrait ce qui inquiète de nombreuses délégations.

M. Koroma (Sierra Leone)

Certes, nous reconnaissons qu'il est bon que l'on soit parvenu, au cours des récents entretiens de rapprochement de Genève sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Diego Cordovez, à réduire l'écart entre les diverses positions adoptées au sujet de la date du retrait des troupes; toutefois, à notre avis, il est un peu trop tôt pour se réjouir, car le danger que fait courir la situation en Afghanistan à la paix et à la sécurité internationales est toujours aussi présent.*

* M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines), Vice-Président, assume la présidence.

M. Koroma (Sierra Leone)

L'impasse qui persiste au Sahara occidental entraîne d'épouvantables souffrances humaines et la dévastation économique dans le territoire occupé. Les pays de la région, en particulier l'Algérie, doivent faire face à d'énormes problèmes de réfugiés. Il faut vivement louer à cet égard l'assistance précieuse qu'apporte le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La Sierra Leone n'a jamais cessé de reconnaître le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et lance un appel aux parties concernées pour qu'elles coopèrent aux efforts que déploie le Secrétaire général pour assurer l'application de toutes les résolutions pertinentes adoptées tant par l'Organisation de l'unité africaine que par les Nations Unies, notamment la résolution 40/50 de l'Assemblée générale.

Les différents rapports sur la situation économique mondiale, cette année encore, manifestent tous un pessimisme quant aux perspectives du bien-être économique du monde à court et moyen terme. Chaque année, depuis plus de cinq ans déjà, nous entendons, en cette assemblée, de sombres prédictions sur l'économie mondiale, et, à la fin de chaque session, nous nous quittons convaincus, après avoir adopté des résolutions et nous être promis de passer aux actes, d'avoir œuvré suffisamment pour dissiper ces sombres prédictions.

Cependant, les progrès que nous croyons réaliser chaque fois ne se révèlent jamais adéquats, puisque les mêmes problèmes non seulement subsistent mais tendent à s'amplifier. C'est ce qui se passe en particulier dans le cas de la crise du développement, dont le problème de la dette est l'un des aspects, et dans laquelle se débattent, depuis près de 10 ans maintenant, la plupart des pays en développement.

Les diverses manifestations de la crise et ses répercussions sur les peuples du monde en développement font l'objet depuis de nombreuses années d'analyses et de recommandations de la part de professeurs, de politiciens et d'experts en matière de développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

Les conditions générales de croissance lente ou négative qui prévalent à l'heure actuelle dans les pays affectés entraînent une détérioration plus grande encore des conditions de vie qui ont déjà atteint des niveaux très bas. Les efforts déployés pour renverser cette tendance, tout particulièrement en Afrique, se heurtent à des courants contraires dans l'environnement international; je pense, notamment, à l'amenuisement des flux de capitaux, à l'instabilité monétaire, à

M. Koroma (Sierra Leone)

l'effondrement des prix des produits de base, à la recrudescence du protectionnisme, à la politique des subsides agricoles pratiquée dans les pays industriels et au fardeau croissant de la dette.

Par exemple, on sait que les pays emprunteurs transfèrent actuellement des sommes énormes de capital net vers les pays créditeurs du monde industrialisé - 107 milliards de dollars entre 1983 et 1986, et quelque 27 milliards de dollars en 1987 pour les seuls principaux pays débiteurs; les pays africains ont perdu à ce jour plus de 19 milliards de dollars en raison de l'effondrement des prix des produits de base; les répercussions de la politique des subsides agricoles pratiquée en Europe seraient équivalentes à 124% pour le blé et à 226% pour le sucre. Le total de la dette extérieure du tiers monde est passé de 729 milliards en 1981 à plus de 1 000 milliards de dollars cette année.

Face à ces obstacles qui paralysent toute action, les appels à la compréhension lancés au reste de la communauté internationale ont le plus souvent suscité, au mieux, des réactions paternalistes et, au pire, la dérision. Lorsque des offres d'assistance ont été faites, elles ont souvent été subordonnées à la mise en oeuvre de politiques économiques qui accordent très peu d'attention aux différences structurelles existant dans les pays en développement.

Ainsi l'application rigide de politiques d'ajustements structurels, qui mettent toujours l'accent sur les restrictions à l'importation et sur une libéralisation économique interne non réglementée - suppression pure et simple des subsides, dévaluations massives, vente aux enchères d'entreprises publiques - n'a fait qu'accélérer l'érosion des fondements structurels de ces économies, engendrant des problèmes sociaux et politiques de grande envergure.

Il est rafraîchissant de noter l'émergence d'une pensée nouvelle en ce qui concerne les politiques d'ajustements structurels dans leur conception originale - "la politique d'ajustement structurel axée sur la croissance" -, nouvelle version qui incarne cette pensée nouvelle et qui reconnaît explicitement, entre autres choses, la nécessité non seulement d'apporter une plus grande aide extérieure aux pays en développement qui procèdent aux ajustements, mais également de protéger les groupes vulnérables de la société au cours du processus d'ajustement.

Si les pays industrialisés s'engagent véritablement à mener à bien cet effort de développement, ils renforceront sans aucun doute la capacité des pays en développement à déployer eux-mêmes des efforts pour affronter résolument leurs problèmes économiques.

M. Koroma (Sierra Leone)

A cet égard, nous prenons note, avec une profonde satisfaction, des mesures importantes déjà prises par le Secrétaire général, les institutions financières et de développement internationales, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Toutefois, nous demandons une fois de plus que le problème de la dette, qui revêt à l'heure actuelle une urgence toute particulière, soit envisagé d'une façon nouvelle. La Sierra Leone reconnaît la valeur des rééchelonnements pluri-annuels, des nouvelles échéances pour les nouveaux emprunts et de la capitalisation des intérêts, mais, comme nous l'avons déjà souligné, dans le cadre de ces politiques la totalité des obligations du tiers monde au lieu de diminuer a augmenté pour atteindre un niveau record en 1987. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique qui réduirait véritablement le fardeau de la dette. Une telle politique nécessite l'intervention active des gouvernements des pays créditeurs et des institutions financières et de développement internationales.

En raison de son dynamisme, le système international exige un nouvel ordre économique et politique dans lequel les responsabilités et les profits seraient répartis équitablement entre toutes les nations et non un ordre qui pourrait être manipulé artificiellement au grand avantage d'un petit nombre et au détriment de certains et qui ne ferait qu'augmenter tragiquement le coût pour tous.

M. DUGERSUREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la République populaire mongole, de féliciter chaleureusement M. Peter Florin à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En lui conférant ce grand honneur, la communauté internationale a reconnu sa riche expérience de diplomate. C'est aussi un hommage rendu à la République démocratique allemande pour le rôle éminent qu'elle joue sur la scène politique mondiale et pour son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité. Nous sommes convaincus que, sous sa direction compétente, cette session de l'Assemblée générale enregistrera des nouveaux succès et obtiendra des résultats concrets.

M. Dugersuren (Mongolie)

Dans le même temps, je tiens à exprimer à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Choudhury, notre reconnaissance pour la façon habile dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Notre délégation saisit l'occasion qui lui est offerte pour souhaiter une nouvelle fois au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, santé et succès dans sa tâche difficile.

Le débat général qui s'est instauré à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies reflète naturellement la complexité de la situation mondiale et l'acuité des problèmes de notre temps. De profondes inquiétudes quant au sort de l'humanité côtoient les timides espoirs de voir les relations internationales prendre un tour meilleur.

L'attitude de confrontation, fondée sur une politique de pression par la force, de néo-globalisme et de revanche, continue à dominer les déclarations des représentants d'une grande puissance occidentale et de certains de ses alliés les plus proches. A cet égard, l'histoire est délibérément déformée et la vérité foulée aux pieds de façon éhontée.

Par ailleurs, il est clair qu'une attitude constructive et responsable, un esprit de dialogue et de négociation qui tient compte des réalités de notre siècle nucléaire, sont en train de gagner régulièrement du terrain. Ce changement encourageant est le résultat des efforts inlassables déployés par les Etats socialistes, par les pays non alignés et par toutes les forces éprises de paix qui veulent un monde non violent, libéré de l'arme nucléaire.

Aujourd'hui, ils ne peuvent que ressentir un sentiment de satisfaction et un certain optimisme devant la conclusion par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'un accord de principe sur l'élimination des missiles nucléaires de courte et moyenne portée. La conclusion d'un tel accord constituera une percée importante, une rupture significative du cercle vicieux de la course aux armements et un premier pas sur la voie d'un véritable désarmement nucléaire. Un complément important à cet accord est l'accord soviéto-américain sur la création de centres pour la réduction des risques de guerre nucléaire.

La déclaration commune soviéto-américaine du 18 septembre dernier permet d'espérer que les deux parties continueront à déployer des efforts pour parvenir à un traité sur la réduction des armes stratégiques dans l'esprit des entretiens de Reykjavik, tout en préservant le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques.

M. Dugersuren (Mongolie)

Des perspectives de négociations générales par étapes sur l'interdiction des essais nucléaires sont ouvertes.

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie espère que tous ces changements jetteront les bases de l'application d'ici à l'an 2000 du programme soviétique d'élimination progressive des armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive. Un tel espoir est lié aux progrès sensibles qu'on a pu observer lors des négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

A notre avis, un progrès dans ce sens donnerait une impulsion réelle aux efforts en vue de mettre en oeuvre les propositions des pays membres du Pacte de Varsovie sur la réduction substantielle des forces armées et les armements classiques de l'Atlantique à l'Oural. L'application des initiatives avancées par la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne, la République socialiste de Tchécoslovaquie et d'autres Etats européens en vue de créer au centre et dans d'autres parties de l'Europe des corridors et des zones dépourvues d'armes nucléaires, chimiques et autres sans concentration de forces armées revêtirait une importance pratique immédiate et serait un premier pas vers l'objectif fixé.

L'article du camarade Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, intitulé "Réalité et garanties de la sécurité mondiale" contient un programme complet de mesures tendant à éliminer le danger de guerre et à créer un système sûr de sécurité internationale grâce aux efforts collectifs de tous les Etats sous l'égide des Nations Unies. A notre avis, dans ce document sont élaborés et développés, dans de nouvelles circonstances, les idées et les buts du décret historique pour la paix publié au lendemain de la victoire de la révolution socialiste d'Octobre, dont le soixante-dixième anniversaire sera fêté cette année par toute l'humanité progressiste.

Cet événement majeur du XXe siècle a ouvert une ère de liberté, d'indépendance et de progrès social pour les peuples. Il a érigé la politique de paix et de coexistence pacifique au rang de politique d'Etat. On en trouve le témoignage dans la doctrine militaire du socialisme proclamé par les Etats membres du Pacte de Varsovie. Le processus de restructuration et d'accélération de l'édification socialiste qui s'amorce actuellement en Union soviétique et dans d'autres pays socialistes renforce la base matérielle de la paix et de la sécurité universelles.

M. Dugersuren (Mongolie)

La République populaire de Mongolie continue à penser que la mise en oeuvre de mesures pratiques de désarmement prépare le terrain à la formation d'un élément décisif au sein du système global de la sécurité internationale, à savoir dans les domaines militaire et politique. Un autre élément est l'élimination des foyers de tensions et de conflits.

Mon gouvernement souhaite que se développent les changements positifs qui se sont manifestés en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, ainsi qu'en faveur d'un règlement juste et immédiat de la situation sur la base du respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, en faveur d'une garantie effective de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale du Liban et d'autres pays de la région. Nous estimons que pour parvenir à cet objectif, l'unité d'action des pays arabes et la cohésion dans les rangs du mouvement de résistance palestinienne sont d'une importance cruciale.

La politique de réconciliation nationale mise en place par les Gouvernements de l'Afghanistan, du Kampuchea et du Nicaragua, leurs actions internationales constructives ont créé les conditions favorables à un règlement politique des situations engendrées par les intrigues des forces impérialistes et leurs sicaires régionaux contre ces pays. Le droit des peuples de ces pays à se développer selon la voie qu'ils ont choisie doit être respecté par tous. La bonne volonté et le réalisme doivent trouver un écho favorable et ne pas être exploités à des fins impérialistes égoïstes.

La République populaire mongole continue à appuyer les efforts constructifs déployés par les pays de l'Indochine, les Groupes de Contadora et de Lima, le Gouvernement sandiniste, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que ses représentants pour apporter un règlement politique aux situations dans ces points chauds. Mon gouvernement appuie également les mesures prises par le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour faire appliquer la résolution du Conseil de sécurité sur un plan de cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. La République populaire de Mongolie s'associe aux appels tendant à mettre immédiatement fin à cette guerre fratricide.

M. Dugersuren (Mongolie)

La délégation de Mongolie a déclaré à plusieurs reprises à cette tribune que la collusion des forces impérialistes et racistes constitue la cause principale de l'aggravation de la situation en Afrique australe. La République populaire mongole condamne leurs activités subversives contre l'Angola, le Mozambique et les autres Etats de première ligne et appuie la lutte des pays africains et de l'Organisation de l'unité africaine pour renforcer la paix, l'indépendance sur le continent et pour réaliser le progrès social. Ma délégation souhaite que l'indépendance soit immédiatement accordée au peuple namibien et que le régime d'apartheid soit éliminé en Afrique du Sud. Nous rejetons vigoureusement les tentatives visant à lier la solution de la question namibienne au retrait des troupes internationalistes cubaines d'Angola.

La Mongolie est favorable au renforcement de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et au retrait immédiat de la présence militaire étrangère sur son territoire.

Les mesures de désarmement et l'amélioration de la situation internationale dans différentes régions sont propices à la solution des problèmes de développement économique et social dans le monde. Le résultat de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue récemment sous l'égide des Nations Unies a confirmé avec autorité cette vérité.

Selon nous, la notion de la garantie de la sécurité des Etats dans les domaines économique et social, à l'échelle internationale, revient à transformer leur interdépendance économique en une coopération véritablement équitable et mutuellement salubre entre tous les pays en vue de résoudre les problèmes essentiels liés au progrès de l'humanité. La Déclaration de Berlin des Etats parties au Pacte de Varsovie du 29 mai 1987 propose les moyens de résoudre ces problèmes, en particulier un des plus urgents qui est celui de surmonter le sous-développement des pays en développement et d'instaurer un nouvel ordre économique international. S'agissant de faire avancer ces objectifs, la Mongolie estime que les résultats de la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud sont positifs.

Les pays socialistes, qui ont proposé d'unir les efforts pour créer les bases d'un système global de sécurité internationale, prient instamment la communauté internationale d'élaborer une réponse commune aux défis de l'ère nucléaire. Il n'y a pas d'autre solution pour assurer une sécurité collective et égale pour tous et

M. Dugersuren (Mongolie)

la coexistence pacifique sur la base du respect du droit des peuples à choisir leur propre style de vie et à vivre dans la paix.

A cet égard, nous nous inspirons de l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la nécessité de développer et de mettre en oeuvre de façon pratique ses dispositions en tenant compte des nouvelles conditions. Nous nous basons également sur l'expérience accumulée jusqu'à présent dans les relations internationales. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Déclaration des pays non alignés de Harare ont une grande valeur à cet égard. Ces documents peuvent, selon nous, servir, entre autres, de fondement essentiel à l'élaboration de la conception et des dispositions d'un système global de sécurité.

Le rapport de la Commission indépendante sur le désarmement et la sécurité, qui a été créée sur décision de l'Assemblée générale des Nations Unies et dirigée par le regretté Olof Palme, mérite la plus grande attention. Ce rapport, intitulé "La sécurité pour tous", conclut que "le sentier battu de la rivalité militaire mène à une impasse" et que "... à l'ère nucléaire, les nations ne peuvent pas garantir leur sécurité au détriment les unes des autres et qu'elles doivent commencer par élaborer leurs politiques de sécurité en commun".

Dans sa politique étrangère, la République populaire de Mongolie part du principe que le renforcement de la confiance, de l'entente et de la coopération dans la région de l'Asie et de l'océan Pacifique revêt une importance extrême pour la création d'un système global de sécurité internationale. Le potentiel économique, technique, scientifique considérable de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Japon, de la Chine, de l'Inde, de l'Australie et de ceux qu'on appelle les nouveaux Etats industrialisés constitue une base unique et essentielle de développement d'une coopération multiforme pour le bien de tous, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité dans la région.

L'Union soviétique, dans son initiative de Vladivostok de 1986 et dans les réponses de M. Gorbatchev aux questions du journal indonésien Merdeka, au mois de juillet de cette année, a fait diverses propositions en vue d'instaurer des relations internationales et régionales précisément dans ce sens. Ces propositions ont pour but d'éliminer les foyers de tension et de conflit par des moyens pacifiques, de réduire l'intensité de l'affrontement militaire et politique dans différentes parties de la région et de développer une coopération mutuellement avantageuse sur une base équitable.

M. Dugersuren (Mongolie)

Notre dirigeant, J. Batmunkh, a souligné l'importance pratique et la portée des initiatives soviétiques en faisant remarquer que leur mise en oeuvre contribuerait sans aucun doute non seulement à favoriser le renforcement de la sécurité des Etats de la région et les aspirations générales à vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires, mais réduirait également les tensions, la méfiance et le danger de voir apparaître de nouveaux conflits et renforcerait la sécurité des voies maritimes et aériennes dans les vastes étendues de l'océan Pacifique et de l'océan Indien.

Les propositions de paix des pays socialistes et des autres Etats revêtent une actualité particulière compte tenu de l'aggravation de la situation dans la région d'Asie et de l'océan Pacifique. Les milieux militaristes et revanchards s'efforcent de transformer cette région en un avant-poste d'affrontements avec les pays socialistes et les autres Etats épris de paix. Dans cette région, des missiles et armes nucléaires américains de première frappe s'accumulent sur terre, sur mer et sous l'eau et l'on voit se dessiner une dangereuse collaboration dans les projets de militarisation de l'espace extra-atmosphérique. On assiste à l'intensification des efforts visant à déstabiliser la situation dans les Etats progressistes épris de paix ainsi que de l'ingérence dans leurs affaires intérieures.

Par ailleurs, nous assistons à de nombreux événements et tendances qui prouvent que le désir d'amélioration de la situation et d'élargissement de la coopération pacifique dans la région progresse.

La réalisation de l'accord de principe sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de courte portée soviéto-américains selon le principe "de l'option double zéro" aura un effet plus favorable sur la situation de notre région.

On constate une amélioration sensible des relations entre l'URSS et la République populaire de Chine dans les domaines politique, économique et autres, ce qui revêt une importance significative pour l'amélioration de la situation internationale.

Le Viet Nam, le Kampuchea et le Laos ont donné une nouvelle impulsion à leurs efforts en vue d'améliorer les relations avec la République populaire de Chine et les pays de l'ANASE et afin de faire de la région du Sud-Est asiatique une zone de paix, de stabilité et de coopération.

M. Dugersuren (Mongolie)

La République démocratique populaire de Corée a présenté un ensemble d'initiatives nouvelles pour éliminer la tension existant dans la péninsule Coréenne et en Extrême-Orient et créer les conditions nécessaires à la réunification pacifique de la Corée. Nous pensons que sa proposition visant à réduire progressivement les forces armées du Nord et du Sud parallèlement au retrait simultané des soldats et des armements américains de la partie sud de la Corée est tout à fait opportune. Notre délégation partage l'opinion selon laquelle seule une Corée réunifiée peut devenir membre de l'ONU.

L'entrée en vigueur du traité de Rarotonga, qui renforce le processus tendant à faire de la partie sud de l'océan Pacifique une zone exempte d'armes nucléaires constitue un événement important dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires dans la région de l'Asie et du Pacifique. La République populaire de Mongolie lance un appel aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la France pour qu'ils suivent l'exemple de l'Union soviétique et de la Chine qui ont signé les protocoles additionnels pertinents de ce traité. Mon gouvernement appuie la lutte des pays de cette région pour que cessent les essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

Le mouvement visant à faire de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien une zone dénucléarisée et une zone de paix s'est intensifié. La République populaire de Mongolie appuie les efforts de l'Inde, de l'Indonésie et d'autres Etats en ce sens.

La Déclaration soviéto-indienne sur les principes relatifs à un monde sans armes nucléaires et sans violence constitue un acte politique important de nature à faire progresser la nouvelle pensée politique. Si l'esprit de cette déclaration était davantage mis en application dans les relations entre les Etats de la région, cela aurait une grande incidence sur la cause du renforcement de la sécurité internationale.

La République populaire de Mongolie déploie des efforts pour contribuer au renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelles, ainsi qu'au développement des relations de bon voisinage entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Elle appuie activement toutes les initiatives constructives allant dans ce sens. A son tour, la Mongolie prend des mesures concrètes pour faire valoir ses propositions tendant à créer un mécanisme international interdisant de façon efficace l'emploi de la force dans les relations entre les Etats asiatiques et du bassin pacifique.

M. Dugersuren (Mongolie)

Le renforcement du climat de confiance et de compréhension mutuelles dans la région a été favorisé par le retrait, en avril-juin dernier, par consentement mutuel, d'une partie substantielle du contingent limité de soldats soviétiques qui avait été déployé provisoirement en Mongolie à la demande de mon gouvernement.

En ce qui concerne les problèmes du renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique, un nombre important de réunions internationales, regroupant des représentants gouvernementaux et des pouvoirs publics de la région, se sont tenues récemment en République populaire de Mongolie.

Nos rapports avec les pays de la région se sont considérablement multipliés, de même qu'a été rehaussé le niveau du dialogue politique avec nombre de ces pays. Notre gouvernement déploiera de nouveaux efforts pour contribuer au renforcement de la compréhension mutuelle, des relations de bon voisinage et de la coopération entre les pays de la région.

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie estime que le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de maintien de la paix internationale, rôle central dans l'harmonisation des efforts que font les Etats pour trouver une solution appropriée aux problèmes universels, s'est accru dans des proportions sans précédent. Il a exprimé une fois encore son appui constant aux activités de l'Organisation des Nations Unies au cours de la visite mémorable qu'a effectuée en mai dernier le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dans mon pays.*

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie attache la plus grande importance au large éventail d'idées et de propositions concrètes présentées dans l'article que j'ai déjà mentionné, par M. Gorbatchev, et qui tendent à faire jouer à l'Organisation des Nations Unies un rôle plus important dans le renforcement de la paix mondiale et à jeter les bases d'un système général de sécurité internationale.

Notre délégation considère opportune la proposition du Secrétaire général de l'ONU tendant à créer, dans le cadre de l'Organisation, un centre multilatéral en vue de réduire les risques de guerre et des centres régionaux pour la promotion de la paix et du désarmement.

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie partage son opinion selon laquelle il convient de préserver l'espace de tout déploiement d'armes. Il estime que parallèlement au développement de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace, il est indispensable d'accorder une importance

* Le Président reprend la présidence.

M. Dugersuren (Mongolie)

particulière au renforcement des instruments internationaux interdisant son utilisation à des fins militaires, notamment le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

La République populaire de Mongolie estime qu'il est grand temps que notre organisation s'attaque aux questions relatives à la prévention d'un terrorisme extrêmement dangereux, à savoir le terrorisme nucléaire qui pourrait être le fait d'éléments aventuristes.

L'adoption à la présente session de la déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force dans les relations internationales représenterait une contribution pratique de l'Organisation des Nations Unies au renforcement du concept d'une sécurité égale pour tous. Elle contribuerait également à la mise en pratique des dispositions des déclarations sur le renforcement de la sécurité internationale et le droit des peuples à la paix adoptées précédemment par l'ONU.

Ma délégation espère que la présente session de l'Assemblée générale constituera un jalon important sur la voie menant à la réalisation des objectifs de renforcement de l'efficacité de l'Organisation dans la mise en oeuvre des dispositions de la Charte. Pour sa part, notre délégation fera tout son possible pour contribuer au succès des travaux de la session.

En conclusion, je voudrais annoncer que le Gouvernement de la République populaire de Mongolie, pour montrer son appui constant aux activités de l'ONU, a décidé de faire une contribution volontaire de 20 000 dollars des Etats-Unis en 1987 et 1988, compte tenu des difficultés financières que traverse actuellement l'Organisation. Cette somme est assurément très modeste. Cependant, j'espère que les motifs qui ont inspiré ce geste seront bien compris de tous ceux qui ont conscience de la nécessité de soutenir par tous les moyens notre organisation.

M. ABADIA ARIAS (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, j'aurais bien voulu commencer ma déclaration en exprimant longuement la satisfaction que ressent la République de Panama à voir une personne aussi méritante que vous présider cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'aurais bien voulu aussi exprimer une reconnaissance toute particulière à votre prédécesseur pour le travail remarquable qu'il a réalisé et rendre hommage en outre au dévouement inlassable et permanent du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, à la cause de la paix et au renforcement de l'Organisation.

De même, fidèle à une tradition bien établie, j'aurais aimé commencer ma déclaration en énumérant de façon détaillée les principaux problèmes mondiaux et en vous précisant la position de Panama à l'égard de chacun d'entre eux, mais je suis obligé d'abrégé parce que j'interviens aujourd'hui au nom d'un peuple menacé et blessé, au nom d'une nation humiliée et agressée.

Le 7 septembre, nous avons célébré le dixième anniversaire de la signature du traité du Canal de Panama conclu entre mon pays et les Etats-Unis d'Amérique. En 1977, la communauté internationale s'est unanimement félicitée de cet événement, notamment les pays du continent américain qui estimaient que ces accords fixaient un délai à respecter pour mettre fin au colonialisme sur le territoire panaméen et éliminer tous les vestiges du colonialisme du sol américain.

Malheureusement, le dixième anniversaire de ce traité, loin de donner lieu à une célébration, a suscité chez les Panaméens un sentiment d'indignation. En effet, ils ont été déçus de voir que la volonté exprimée antérieurement avait été déformée et remplacée par un plan déjà en cours d'exécution, conçu soigneusement et suivi opiniâtrement, pour faire de nos rêves d'indépendance et de souveraineté une farce dérisoire et grossière.

L'année dernière, le Président de la République de Panama a dénoncé dans cette salle les milieux les plus réactionnaires des Etats-Unis d'Amérique qui, avec l'appui servile de l'extrême droite de l'opposition panaméenne, menaient une campagne pour discréditer les principaux représentants du Gouvernement panaméen, saper les efforts qu'ils déploient au sein du Groupe de Contadora afin d'instaurer la paix en Amérique centrale et pour les amener à renoncer à leur exigence : l'arrêt des violations des traités Torrijos-Carter.

Au cours de l'année écoulée, cette campagne s'est intensifiée, toutes sortes d'accusations non fondées ont été lancées, notamment contre les autorités qui

M. Abadía Arias (Panama)

luttent résolument pour la paix en Amérique centrale et qui s'opposent farouchement aux tentatives faites par les Etats-Unis pour restaurer et préserver un modèle colonial dans les zones riveraines du Canal et réduire le Panama au statut de colonie soumise.

Panama n'ayant jamais eu la possibilité de répondre aux médias manipulés par les auteurs de cette campagne, les calomnies se sont multipliées et sont devenues plus virulentes. L'agression morale étant la première partie du plan de domination, il fallait y recourir pour amener l'opinion publique américaine à accepter toute action commise contre le Panama, toute injustice, toute attaque et toute violation de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains. Ce but exige une profonde connaissance de la sensibilité démocratique du peuple américain et des méthodes les plus adéquates nécessaires pour faire d'une calomnie une vérité acceptée par tous. Pour ce faire, on a remplacé systématiquement le personnel de la mission diplomatique des Etats-Unis d'Amérique au Panama et on a augmenté le personnel administratif et technique. On a essayé d'installer des centres de transmission radio par satellite, en violation de la Convention de Vienne de 1961. On a créé une équipe pour guider les fonctionnaires, les politiciens et les correspondants afin de manipuler les opinions qu'ils pourraient se faire du Panama. Un ensemble de prétendues violations des droits de l'homme et de prétendues faiblesses des institutions démocratiques ont été alléguées au point que la mission diplomatique des Etats-Unis semble s'être transformée en une fabrique de calomnies et de mensonges, dotée de ses propres mécanismes de distribution et de diffusion. Les dénonciations que nous avons faites auprès des plus hautes instances du Gouvernement américain sont restées sans réponse.

Les autres gouvernements du monde, qui ont accès aux sources d'information non altérées ou falsifiées, qui se fondent sur leurs propres principes et qui agissent conformément à leurs propres intérêts, savent bien qu'il en va tout autrement dans la réalité et ils doivent commencer à se demander pourquoi le Gouvernement américain agit ainsi à l'égard de Panama. La réponse à cette question va leur être donnée, car j'en arrive maintenant à la deuxième partie du plan, l'agression économique.

Au cours des 10 dernières années, le projet du Gouvernement révolutionnaire de Panama, visant à créer un grand centre financier, grâce aux avantages particuliers

M. Abadía Arias (Panama)

que mon pays peut offrir, s'est réalisé, apportant une nouvelle source de richesses et de travail au peuple panaméen. Alors que s'accroissent le nombre des banques étrangères ayant des succursales au Panama et que les fonds déposés dans les succursales s'élèvent à des dizaines de milliards de dollars s'accroît également la pression exercée par le Gouvernement des Etats-Unis sur le Panama pour qu'il réforme sa loi bancaire. Les Etats-Unis exigent des modifications qui pourraient fort bien amener les banques à juger plus opportun et plus lucratif de transférer leurs opérations dans un autre pays, mettant ainsi fin à l'épanouissement de ces activités qui génèrent 9 000 emplois permanents.

Voyant que la campagne de calomnies menée contre le Panama ne touchait pas le centre financier et que Panama n'acceptait d'apporter que les modifications spécifiques qui favorisent les efforts conjoints contre le trafic illicite des stupéfiants, le centre financier a été ajouté aux objectifs du plan d'agression. Toutes les manifestations de ces trois derniers mois et demi ont eu lieu principalement au coeur même de la zone bancaire de la ville de Panama, et les articles publiés qui s'accompagnent de photos de personnes incendiant des voitures ou des poubelles avec en arrière-plan l'enseigne d'une banque étrangère, ont abouti au résultat recherché que les calomnies n'avaient pu atteindre.

Il y a à peine trois mois, Panama a dénoncé devant l'Organisation des Etats américains et le Mouvement des pays non alignés une résolution adoptée par le Sénat américain, qui viole les principes internationalement reconnus et acceptés en tant que fondement de la coexistence pacifique entre les nations. On s'est même permis de mentionner dans cette résolution les normes juridiques et les mesures qu'il conviendrait d'appliquer pour retirer leur poste à des fonctionnaires panaméens considérés dans le plan d'agression comme autant de pions qui devraient disparaître de son échiquier infâme.

M. Abadía Arias (Panama)

La semaine dernière, alors que les chefs d'Etat ou de gouvernement et les représentants des différentes nations exprimaient ici même leur appui à la cause de la paix en Amérique centrale et réitéraient leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies, le Sénat des Etats-Unis d'Amérique, avec le plus profond mépris des normes juridiques internationales approuvait une résolution qui impose des conditions à l'assistance économique, à l'aide militaire et à l'exportation d'armements au Panama, ainsi qu'à l'importation de sucre panaméen aux Etats-Unis, à moins que, dans un délai de 45 jours, ne soit instauré au Panama un gouvernement de transition conforme à la volonté des sénateurs américains.

Par une de ces ironies dont l'histoire abonde, il est fréquent que l'opresseur fasse des gaffes qui avantagent l'opprimé : les derniers jours coïncident avec la fête nationale du Panama et cette date limite se situe à la veille de la célébration de la proclamation d'indépendance du Panama de l'empire espagnol. Ce jour-là, nous réaffirmerons cette proclamation de l'indépendance avec une détermination renouvelée. Comme si la violation des principes de l'autodétermination des peuples et de non ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ne suffisait pas, cette résolution récente du Sénat viole des normes spécifiques approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il me soit permis d'en citer brièvement quelques-unes

L'Article 32 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats stipule :

"Aucun Etat ne peut recourir ni encourager le recours à des mesures économiques, politiques ou autres pour contraindre un autre Etat à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains." [résolution 3281 (XXIX)]

La résolution 36/103 de l'Assemblée générale sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat affirme clairement :

"Le devoir d'un Etat dans la conduite de ses relations internationales dans les domaines économique, social, technique et commercial, de s'abstenir de toute mesure qui constituerait une intervention ou une ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat et empêcherait en conséquence ce dernier de déterminer librement le cours de son développement politique, économique et social; cela comporte notamment l'obligation pour un Etat de ne pas user ... de ses programmes d'aide économique extérieure ou de ne pas prendre des mesures multilatérales ou unilatérales de représailles ou de blocus économique ... comme instruments de pression ou de coercition

M. Abadía Arias (Panama)

politique contre un autre Etat, en violation de la Charte des Nations Unies." Dans la résolution 41/165, approuvée l'an dernier, l'Assemblée générale "Réaffirme que les pays développés doivent s'abstenir de menacer d'appliquer ou d'appliquer aux pays en développement, en tant que moyen de coercition politique et économique préjudiciable à leur développement économique, politique et social, des restrictions commerciales, des blocus, des embargos et d'autres sanctions économiques incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et contraires aux engagements contractés sur une base multilatérale ou bilatérale."

Je tiens à ce qu'il soit bien établi en cette assemblée que pour écrasant et saisissant que soit le pouvoir d'une nation, il n'aura jamais la force suffisante pour altérer la signification de ces normes ni pour esquiver la sanction morale des autres nations en cas de violation de ces normes.

Je passe maintenant à la troisième phase de l'agression qui a déjà commencé à se manifester et que je dénonce, en tant que représentant du Gouvernement panaméen, devant tous les autres gouvernements des Etats Membres de cette organisation.

Aux environs de midi, le mercredi 23 septembre dernier, alors que l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique avait organisé un déjeuner dans sa résidence officielle, avec son conseiller et de nombreux membres de l'opposition reconnus comme étant les principaux dirigeants de la tentative d'insurrection que j'ai déjà dénoncée, plus de 100 soldats des forces armées des Etats-Unis stationnés dans les zones de défense dans la région avoisinant le Canal, dont le seul but est de défendre le passage interocéanique, sont arrivés dans deux autobus devant le bâtiment de l'Ambassade des Etats-Unis et s'y sont garés, en violation des dispositions du Traité du canal de Panama de 1977 et de ses accords connexes, en matière de déplacement et de transport des troupes étrangères.

En même temps, un hélicoptère Black Hawk UH 60, immatriculé M-23985, en provenance de la base aérienne militaire de Howard près du Canal, sans utiliser le couloir aérien prévu et en violation de l'espace aérien panaméen, a atterri à une dizaine de kilomètres de la piste nord de l'aéroport de Rio Hato où se trouvent des installations militaires des forces de défense du Panama. Le pilote a refusé de répondre aux demandes d'identification de la tour de contrôle et de préciser le but de son voyage, et l'appareil s'est envolé lorsque des patrouilles terrestres panaméennes s'en sont approchées.

M. Abadía Arias (Panama)

Je tiens à expliquer que je mentionne ces détails, bien que ce ne soit pas l'habitude dans les déclarations faites aux Nations Unies en ce genre d'occasion parce que l'une des principales forces de la République du Panama est l'appui à la cause de la libération nationale de mon peuple que suscite le rejet de ces violations au sein des autres nations.

Les Traités du canal de Panama, qui entreront demain dans la huitième année de leur mise en application formelle, avaient pris en considération le fait que la sensibilité patriotique du peuple panaméen avait été profondément blessée par la présence militaire des Etats-Unis d'Amérique dans l'enclave coloniale qu'ils y avaient maintenue pendant 75 ans, années d'humiliations et de vexations de la part de soldats étrangers qui s'étaient souvent comportés comme des troupes victorieuses d'occupation.

Pour cette raison, les traités comprenaient des dispositions qui allaient jusqu'à défendre le port d'uniformes militaires étrangers en dehors des zones de défense précisément établies, sauf dans les occasions officielles. C'est avec beaucoup d'indignation et de tristesse que je dois rappeler ici qu'un déjeuner organisé par le chef d'une mission diplomatique et son adjoint pour les dirigeants d'un mouvement décidé à renverser le gouvernement du pays où ils sont accrédités ne constitue pas une occasion officielle. Il s'agissait, il convient de le dire, d'une provocation préméditée et calculée dans l'intention de créer une situation propre à susciter des actes de violence qui justifieraient devant l'opinion publique américaine l'agression qui constitue la troisième étape de ce plan.

Comme il fallait s'y attendre, nous avons déjà assisté à une réaction nationale que l'on peut observer dans diverses déclarations de syndicats et d'associations d'étudiants et où est utilisé un langage que l'on n'entendait plus dans mon pays depuis les jours qui suivirent l'agression brutale commise par les troupes des Etats-Unis d'Amérique contre la population civile du Panama et qui s'est soldée par 21 morts et plus de 500 blessés.

Pourquoi de tels excès? Pourquoi un pays aussi grand et aussi puissant que les Etats-Unis s'acharne-t-il contre une nation qui lui a rendu de grands services et contre un peuple qui lui a toujours manifesté son amitié?

Bientôt, les leaders gouvernementaux comprendront qu'il n'est pas possible de poursuivre ce jeu atroce qui consiste à inventer des calomnies et à fabriquer des mensonges sans nuire à leurs propres institutions démocratiques. C'est pourquoi il faut dès maintenant expliquer les motivations des forces sinistres qui se sont

M. Abadía Arias (Panama)

liguées contre l'indépendance et la souveraineté du Panama, et contre le Gouvernement qui, dans cette lutte inégale, combat pour l'indépendance et la souveraineté du pays.

Cela fait près de cinq ans que les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Venezuela et du Panama unissent leurs efforts pour favoriser la recherche d'une solution pacifique et négociée en Amérique centrale. Mais à plusieurs reprises, en ayant recours à des moyens similaires ou différents selon les cas, l'ingérence extérieure a réussi à faire échouer cette initiative née en 1983 et qui a réuni tout d'abord les pays du Groupe de Contadora et par la suite les pays du Groupe d'appui, avec l'approbation de toutes les nations en général et, plus particulièrement, l'appui franc et résolu des nations qui composent la Communauté économique européenne et le Mouvement des pays non alignés.

M. Abadía Arias (Panama)

Parce que nous persévérons, parce que nous insistons pour apporter une solution latino-américaine à ce problème latino-américain, nous devons payer un prix élevé. Au fur et à mesure que nous avons surmonté les uns après les autres, les obstacles qui ont été créés ou provoqués en grande partie par les milieux du Gouvernement des Etats-Unis, au fur et à mesure que les perspectives de paix ont commencé à se concrétiser, nous avons assisté à une recrudescence des pressions sur le Gouvernement panaméen afin qu'il quitte le Groupe de Contadora et qu'il retire son appui à la cause de la paix dans la région.

Lorsque quatre pays du Groupe de Contadora ont consolidé leur position, lorsque l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay se sont associés à nous, un membre militaire du Conseil national de sécurité des Etats-Unis d'Amérique s'est présenté en personne au général Manuel Antonio Noriega en exigeant que le Panama se retire de Contadora. Nous lui avons répondu que cette exigence était une insulte à la dignité de notre peuple et de notre nation; immédiatement après cette réponse, les Etats-Unis ont commencé à tracer leur plan de domination de Panama et trois mois plus tard, ils ont entamé une rénovation générale du personnel diplomatique des Etats-Unis, suivie d'une augmentation du nombre du personnel administratif et technique et du nombre de troupes cantonnées sur les rives du Canal, sans prendre en considération l'interdiction contenue à ce sujet dans les traités en vigueur entre les deux pays.

Les forces rétrogrades qui, au Gouvernement des Etats-Unis, se lient pour détruire l'indépendance de Panama voulaient absolument remplacer le Gouvernement panaméen par un gouvernement soumis, et aveuglément obéissant.

Lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le Président du Panama, M. Eric Arturo Delvalle, dans la Déclaration de Panama, a dénoncé une conjuration qui avait pour but d'éviter que les traités du Canal soient respectés, avec l'entrée du Canal sous plein contrôle panaméen dans un délai de 12 ans, et que cesse en même temps la présence militaire des Etats-Unis sur notre territoire.

Cette déclaration et les dénonciations supplémentaires de multiples violations commises par les Etats-Unis ont donné une dimension nouvelle au plan d'agression qui était déjà en marche, grâce à la manipulation de certains moyens de communication des Etats-Unis et de certaines agences de presse locales et étrangères qui cherchent à transformer en vérité acceptée les calomnies inventées comme arme principale de cette guerre malhonnête, déclarée contre les hommes qui défendent l'indépendance et la souveraineté de mon pays.

M. Abadía Arias (Panama)

Les Nations Unies sont la conséquence magnifique et encourageante du sacrifice consenti par l'humanité dans la lutte contre la barbarie fasciste, et ses membres les plus puissants ont payé avec d'innombrables vies humaines et des destructions incalculables, les leçons tragiques que j'invoque maintenant, car un demi-siècle n'est pas suffisant pour permettre à un peuple d'oublier.

Par sa structure, ses méthodes, par les procédures des forces qui se sont liguées contre nous, par son organisation, par ses tactiques, le mouvement qui menace mon pays présente des coïncidences effroyables avec les mouvements fascistes qui ont ravagé et subjugué l'Europe.

Malgré ces coïncidences, le Sénat des Etats-Unis d'Amérique, qui appuie ce mouvement, a choisi de faire le jeu sinistre de l'imposition interventionniste et de l'agression économique et il s'agit là d'un danger sérieux pour toutes les nations américaines et d'une menace tangible pour la paix mondiale. Si le Gouvernement des Etats-Unis en vient à utiliser tout son pouvoir pour imposer au Panama le gouvernement d'une minorité soumise à ses desseins de domination, aucun Etat au monde ne pourra avoir le sentiment que son indépendance et sa souveraineté sont assurées et aucun Etat ne pourra penser être à l'abri d'une visée semblable contre ses propres frontières.

Si le peuple panaméen n'avait pas contré cette première manifestation de sédition qui avec l'appui, l'assistance et l'incitation de certains secteurs du Gouvernement des Etats-Unis, avait essayé de renverser le Gouvernement du Panama et de le remplacer par un gouvernement provisoire obéissant aux ordres de l'Ambassade des Etats-Unis à Panama, je ne serais pas ici maintenant en train de vous présenter cette dénonciation.

Depuis le début de la Décennie, quelques années à peine après l'entrée en vigueur des nouveaux traités du Canal, le Panama a reçu des représentants de tous types qui procèdent à des sondages officieux quant aux possibilités d'un accord qui permettrait de garder les installations militaires sur notre territoire bien au-delà de l'an 2000.

Des membres éminents et des représentants de l'appareil militaire des Etats-Unis ont beaucoup insisté sur le problème de la présence militaire qui doit prendre fin avec la mise en vigueur du Traité du Canal de Panama, dans 12 ans en 1977. Ces dispositions imposeront au Gouvernement des Etats-Unis l'adoption de décisions et d'actions qui devraient commencer à être étudiées avant 1989 soit dans 15 mois.

M. Abadía Arias (Panama)

Conformément à l'accord de 1977, il faut diminuer peu à peu la présence des forces armées des Etats-Unis, en passant en même temps les fonctions de défense et de protection du Canal de façon ordonnée et progressive, aux forces de défense de Panama; malgré ces dispositions, nous nous apercevons que, au cours des cinq dernières années, au lieu de diminuer, la présence militaire a sensiblement augmenté et la participation accrue des Panaméens à ces fonctions est systématiquement oubliée et renvoyée à plus tard.

Depuis plusieurs années, de plus en plus fréquemment et à des niveaux de plus en plus élevés, au fur et à mesure que le temps passe, les fonctionnaires civils et militaires des Etats-Unis prétendent que l'échéance des délais prévus dans les Traités du Canal et la fin de la présence militaire des Etats-Unis au Panama est un problème qui exige une attention immédiate.

Le Gouvernement panaméen a toujours présenté la même réponse aux sondages et aux propositions voilées qui lui sont parvenus. Le Panama exige que les Traités du Canal soient respectés au pied de la lettre.

Il apparaît donc avec une clarté révélatrice que les forces politiques minoritaires faisant partie du mouvement opposé au Gouvernement du Panama ont toujours été partisans de maintenir les bases militaires des Etats-Unis d'Amérique au Panama après l'an 2000.

Peu avant l'émeute organisée contre le Gouvernement constitutionnel de Panama, le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a débattu la question du maintien des installations existantes au Panama des dépenses qu'elles entraîneraient et de leurs répercussions sur les intérêts stratégiques des Etats-Unis.

Des documents récents émanant du Département d'Etat sont allés jusqu'à des extrêmes d'audace inconcevables puisqu'ils recommandent des mesures visant à instaurer un nouveau gouvernement au Panama qui défendrait ses intérêts stratégiques.

Parmi les excès de ce complot contre mon pays, ressort comme une sombre menace le fait que le Sénat des Etats-Unis d'Amérique s'efforce d'imposer un gouvernement provisoire au Panama qui, conformément aux déclarations publiques réitérées des principaux dirigeants de la sédition, aurait pour président l'homme même qui a été renversé en 1941 parce qu'il prétendait faire du Panama un allié de l'Allemagne d'Hitler.

M. Abadía Arias (Panama)

Encore une exposition des motifs de ce plan contre Panama qui montre une fois de plus le danger qu'il représente pour les autres nations du continent américain et pour les idéaux de notre organisation.

Conscients du prix terrible que nous payons à l'heure actuelle pour l'indépendance de notre politique extérieure, nous réitérons notre adhésion inébranlable au principe du Mouvement des pays non alignés et nous aspirons à voir sous peu se réaliser le nouvel ordre économique mondial.

M. Abadía Arias (Panama)

Uni aux protagonistes du nouveau courant d'unité des peuples latino-américains, Panama estime que le renforcement de cette unité nous impose comme tâche immédiate d'instaurer la paix en Amérique centrale, de faire preuve de compréhension et de générosité fraternelles afin de donner à la Bolivie un accès à la mer. En manifestant ainsi leur maturité et leur solidarité, les peuples d'Amérique latine mèneront une lutte plus efficace pour la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas, les îles Sandwich du Sud et la Géorgie du Sud, pour la pleine réalisation de l'autodétermination de Porto Rico, pour une solution pacifique du problème de la dette extérieure et pour l'élimination du trafic de drogues, en rendant service à d'autres nations où ce fléau contribue à aggraver la désagrégation morale d'une grande partie de la population. Nous pourrions de la sorte présenter un front invincible à l'utilisation de la calomnie organisée, cette arme de guerre qui menace l'indépendance de nos nations.

Pays où toute forme de discrimination raciale a disparu plus d'un demi-siècle avant l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, Panama condamne les divisions honteuses au sein de la société sud-africaine, renouvelle une fois encore sa ferme solidarité avec le peuple namibien, réitère son appui aux aspirations de l'Espagne à propos de Gibraltar, exhorte les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq à se concerter pour la paix et la pacification du Liban et réaffirme son soutien à toute oeuvre de paix entre les Arabes et Israël, sur la base du droit de l'Etat d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres, comme le stipule une résolution de notre Organisation.

Panama tient à exprimer la solidarité de son peuple avec le peuple sahraoui et fait siennes les aspirations de Chypre, de l'Afghanistan et du Kampuchea de vivre à l'abri de toute présence militaire étrangère et formule l'espoir de voir bientôt siéger ici, en tant que Membres de cette organisation, la République de Corée et la République démocratique populaire de Corée. Il convient d'étudier au plus vite les propositions visant la tenue d'une réunion ministérielle qui traiterait de l'unification de la péninsule Coréenne.

Malgré l'agression morale dont il pâtit et le danger d'une agression militaire auquel il est confronté, Panama continuera de lutter pour une solution latino-américaine de la crise centraméricaine et d'exiger le respect du Traité du canal de Panama, de 1977, qui prévoit la mise sous le contrôle entier de Panama du canal, le 31 décembre 1999, dans les conditions prévues et après la cessation de la présence militaire des Etats-Unis à cette date.

M. Abadía Arias (Panama)

La République de Panama est pleinement fondée à invoquer les principes de l'Organisation et à recourir à tous les moyens légitimes que les normes du droit international lui confèrent, en commençant par dénoncer le fait que ces principes et ces normes ont été violés par les Etats-Unis, d'abord, par une agression morale prolongée et acharnée contre le Gouvernement panaméen, puis par une agression économique, calculée et vile.

J'affirme en outre que ces principes et ces normes sont sur le point de devenir lettre morte en raison de l'utilisation de la force contre l'indépendance de mon pays. Malgré l'ampleur de ce danger, le peuple panaméen continuera de lutter pour sa libération nationale en dépit de la période difficile qu'il va devoir vivre et des sacrifices extrêmes qu'exige la défense de la nation panaméenne contre ses agresseurs. Nous ne nous soumettrons jamais.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Répondant à une déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, le représentant permanent de la Turquie a, selon son habitude, fait référence à des événements du passé minutieusement sélectionnés afin d'en donner sa propre interprétation arbitraire et de détourner l'attention de l'Assemblée générale du vrai problème de Chypre : la présence continue de forces armées turques qui occupent une partie du territoire de la République. Dans sa déclaration, le représentant permanent de la Turquie a isolé un ou deux événements de la longue évolution dramatique de l'histoire récente de la Grèce et de Chypre et tenté - plutôt maladroitement, je me permets de le dire - d'invoquer le nom de l'archevêque Makarios, qui a consacré la dernière partie de sa vie à défendre l'indépendance de Chypre contre l'expansionnisme turc.

Ce n'est pas le moment d'attirer l'attention de l'Assemblée sur des questions qui sont du domaine de l'analyse historique. Je me contenterai donc de rappeler à l'Assemblée que le coup du 15 juillet 1974, perpétré contre le dirigeant d'un Etat souverain et indépendant, a été un acte de haute trahison qui a servi de prétexte à la Turquie et l'occasion attendue depuis longtemps pour lancer ses forces d'invasion contre Chypre.

M. Zepos (Grèce)

Parlant de la question de Chypre, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit très nettement et de manière exhaustive qu'il ne saurait y avoir de solution sans un retrait total des troupes turques de l'île. Sa déclaration n'a pas besoin d'être davantage développée. Mais, à l'intention de ceux qui s'obstinent à méconnaître l'essentiel du problème, je rappellerai brièvement quelques passages appropriés de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 3 de la résolution 3395 (XXX), adoptée en 1975, l'Assemblée générale

"Exige que toutes les forces armées étrangères ainsi que tous les éléments et tout le personnel militaire étranger soient retirés sans plus attendre de la République de Chypre et que cesse toute ingérence étrangère dans ses affaires". (résolution 3395 (XXX), par. 3)

Au sixième alinéa du préambule de la résolution 33/15, adoptée en 1978, l'Assemblée générale, déplore

"la persistance de la présence de forces armées étrangères et de personnel militaire étranger sur le territoire de la République de Chypre, ainsi que le fait qu'une portion de son territoire est encore occupée par les forces étrangères". (résolution 33/15, sixième alinéa du préambule)

Au paragraphe 3 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée générale

"Exige le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces armées étrangères et de la présence militaire étrangère". (résolution 33/15, par. 3)

Au neuvième alinéa du préambule de la résolution 34/30, adoptée en 1979, l'Assemblée générale déplore

"la présence continue de forces armées étrangères et de personnel militaire étranger sur le territoire de la République de Chypre, ainsi que le fait qu'une portion de son territoire est encore occupée par des forces étrangères". (résolution 34/30, neuvième alinéa du préambule)

Au paragraphe 5 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée générale

"Exige le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces armées étrangères et de la présence militaire étrangère". (résolution 34/30, par. 5)

M. Zepos (Grèce)

Au paragraphe 7 du dispositif de la résolution 37/253, adoptée en 1983,
l'Assemblée générale

"Considère le retrait de la République de Chypre de toutes les forces
d'occupation comme la base essentielle d'une solution rapide et mutuellement
acceptable du problème de Chypre". (résolution 37/253, par. 7)

et au paragraphe 8

"Exige le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces
d'occupation". (résolution 37/253, par. 8)

M. Zepos (Grèce)

Ces passages se passent de commentaires et soulignent l'importance des thèmes évoqués hier par mon ministre.

J'ajouterai en outre que la Grèce ne rejette en aucun cas ses obligations découlant du Traité de garantie. Ce traité, conformément à la Charte des Nations Unies ne donne aucun droit quel qu'il soit à une intervention militaire unilatérale. Toutefois la Turquie, non seulement refuse de discuter le retrait de ses forces armées de Chypre, mais en outre rejette la discussion sur un nouveau système élargi de garanties qui donnerait satisfaction aux deux communautés chypriotes. Elle refuse également l'application des droits fondamentaux de l'homme et les trois libertés.

Il est indispensable d'être d'accord sur ces trois points pour assurer efficacement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre. La Turquie devrait préciser sa position sur ces trois points au lieu de faire, par l'intermédiaire de son représentant permanent, des commentaires injustifiés sur notre attitude vis-à-vis du Secrétaire général. C'est extrêmement regrettable.

Je n'ai nullement l'intention de suivre mon collègue turc dans cette voie. Je souhaite simplement évoquer de façon factuelle une déclaration faite récemment par le Premier Ministre de la Turquie, alors qu'il parlait des mauvaises relations entre son pays et un autre pays voisin. Il a dit que la Turquie traiterait "de ce problème de la même façon qu'elle a traité du problème de Chypre". Après l'opération de Chypre, il ne restait aucune trace des Chypriotes grecs ni des Grecs.

Je regrette d'avoir eu à faire ces déclarations et ces commentaires. Sur le problème de Chypre comme sur d'autres problèmes, nous nous en tenons au respect des principes et des valeurs de la Charte des Nations Unies et nous défendons le droit de tout Etat souverain, y compris la République de Chypre, d'exiger le respect de ces principes et de ces valeurs en ce qui le concerne, par tout recours qu'il souhaiterait présenter à quelque instance que ce soit.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de préfacier ma réponse à la déclaration de l'Ambassadeur Türkmen de la Turquie par une citation du discours du regretté Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios, lorsqu'il a lancé un appel dramatique à cette organisation, demandant des secours lors de l'attaque turque contre son peuple et son petit pays. En vérité, comme l'a dit l'Ambassadeur Türkmen, Makarios a exposé et condamné le coup monté par la junte grecque, qui avait pour but de l'assassiner. C'est là, à mon avis, un

M. Moushoutas (Chypre)

signe évident de son indépendance d'esprit et du fait qu'il a toujours défendu les principes et les idéaux démocratiques.

Toutefois, de peur que le représentant de la Turquie ne l'oublie, voilà comment Makarios a décrit l'agression turque qui a suivi immédiatement le coup, dans toute sa force et sa brutalité :

"Par suite de l'invasion turque, Chypre, île heureuse et florissante, a été transformée en un lieu de ruines, de larmes et de mort. Les forces d'invasion turques ont occupé presque 40 % du territoire chypriote et ont chassé de leurs foyers plus de 200 000 personnes, représentant un tiers de la population du pays, qui, ayant été contraintes d'abandonner leurs terres, ont été transformées en réfugiés qui vivent dans des conditions effroyables. Le monde a été témoin de l'implacable bombardement au napalm de villes et de villages sans défense, tuant à tort et à travers des civils dans une furie de destruction. Même des hôpitaux, des églises, d'anciens monuments d'une valeur inestimable, ont été attaqués et réduits en cendres. L'assassinat de sang-froid, le viol et le pillage ont été pratiqués journalièrement au cours de l'avance des troupes turques. Pour trouver des exemples analogues d'invasion assortie de pareils actes de brutalité et de destruction, il faut remonter au Ve siècle de notre ère, au temps d'Attila, dont le nom a été donné avec tant d'à-propos à cette opération d'invasion par l'agresseur lui-même. Des fêtes et des manifestations ont été organisées en Turquie pour célébrer la victoire des forces turques contre Chypre et l'on a donné des médailles aux chefs de l'armée de l'air et de la marine pour la victoire qu'ils ont remportée sur une petite île sans défense. Une victoire, certes! Mais une victoire contre l'ordre juridique international, contre l'Organisation des Nations Unies et sa Charte, et contre toute norme de décence dans une société civilisée."

(A/PV.2251, par. 12).

L'Ambassadeur Türkmen a trouvé commode, pour reprendre son expression, d'éviter de mentionner cette partie du discours de Makarios.

Une fois de plus, nous avons entendu l'argument ridicule selon lequel l'invasion de Chypre aurait eu lieu conformément au Traité de garantie dont on nous dit qu'il donne à la Turquie le droit de recourir à la force et d'intervenir militairement à Chypre. La référence à une action contenue dans le Traité ne peut que concerner l'action pacifique menée conjointement avec les autres garants. En effet, l'emploi de la force dans les relations internationales est spécifiquement

M. Moushoutas (Chypre)

interdit au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, et tout traité contraire à cette disposition de la Charte est nul et non avenu. L'invasion turque a constitué un acte d'agression et une violation de la Charte et de toutes les normes du droit international. Le coup n'était qu'un simple prétexte. Tenter de justifier l'invasion de Chypre à l'ère des Nations Unies au titre des dispositions du Traité de garantie, c'est oublier les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment de l'Article 2, paragraphe 4 et de l'Article 103.

L'Ambassadeur Türkmen, en s'efforçant de justifier la ségrégation sur le modèle de l'apartheid imposée par la force par les troupes d'occupation turques, entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, prétend qu'un échange de population a eu lieu. C'est sur cet argument qu'Ankara fonde sa propre définition d'une fédération bizonale. Oui, nous avons accepté qu'une solution fédérale soit apportée au problème de Chypre. Hélas, quand nous entendons parler de prétendus échanges de population et de la création à l'intérieur d'un seul Etat de deux zones qui seraient peuplées uniquement, et je répète uniquement, de citoyens sur la base de leur origine ethnique, nous rejetons totalement cet arrangement ségrégationniste, partitionniste, car il est contraire à toute convention des droits de l'homme et constitue ce que nous avons déjà appelé une forme d'apartheid. Nous sommes pour la liberté de mouvement, la liberté d'établissement et la liberté de propriété pour tous nos citoyens, que ce soit des Chypriotes grecs ou des Chypriotes turcs.

Toutefois, le problème de Chypre auquel nous sommes confrontés est un acte d'agression de la Turquie contre Chypre, membre des Nations Unies. Cet organe et le Conseil de sécurité ont adopté une série de résolutions et de décisions, mais la Turquie en fait fi. C'est pourquoi il s'agit d'obliger la Turquie à respecter les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité. La Turquie est Membre des Nations Unies. En vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, elle a contracté l'obligation solennelle de respecter et d'appliquer les décisions du Conseil.

Comme l'a souligné le représentant de la Grèce, toutes les résolutions des Nations Unies exigent inmanquablement et systématiquement le retrait des troupes turques. Et pourtant, la Turquie n'a pas retiré un seul de ses soldats. Au contraire, elle a augmenté le nombre de ses effectifs et a modernisé leurs armes.

M. Moushoutas (Chypre)

Dans son rapport du 29 mai 1987 au Conseil de sécurité (S/18880), le Secrétaire général est absolument net sur ce point.

La Turquie a également importé des milliers de colons à Chypre, dans le but de turquifier les zones occupées et finalement de les annexer à la Turquie.

M. Moushoutas (Chypre)

La Turquie, condamnée par la communauté internationale pour avoir envahi notre pays, nous trouve "intransigeants" quand nous soumettons cette question aux Nations Unies. Pourtant des douzaines de questions internationales sont discutées ici. Est-ce de l'intransigeance que de parler de la Namibie, de l'Afrique australe, ou des problèmes qui touchent le Moyen-Orient, la Palestine ou l'Amérique Centrale?

Chypre a le devoir envers cette organisation, dont les résolutions ont permis d'entamer le processus de négociation, de lui faire rapport et de tenir ses Membres au courant des progrès éventuellement accomplis, et ce en raison de l'intransigeance de la Turquie, malgré la référence faite par l'Ambassadeur Türkmen à un document unique parmi tous les efforts déployés par le Secrétaire général pendant sa mission de bons offices, que nous appuyons pleinement.

Les calomnies de la Turquie sur les souffrances de la communauté chypriote turque ne datent pas d'hier, mais depuis l'invasion turque de 1974 les motifs de ces déclarations sont devenus clairs : essayer de justifier le maintien de l'occupation turque de notre pays, contrairement aux résolutions solennelles des Nations Unies.

Quant à la référence aux prétendus massacres de 1963, je conseille à l'Ambassadeur Türkmen de se souvenir de ceci : ceux qui vivent dans des maisons de verre devraient bien se garder de jeter des pierres, car le monde se souvient.

M. NUNEZ-MOSQUERA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Je rappellerai pour ne citer que des exemples de notre siècle, qu'il y a 52 ans, le 8 mai 1935, le Vénézuélien Carlos Aponte était assassiné par les sicaires de Fulgencio Batista, aux côtés du partisan anti-impérialiste cubain Anton Guiteras, à Morrillo de Matanzas. Carlos Aponte était venu du Nicaragua pour lutter pour une indépendance véritable de Cuba, où, auprès de l'inoubliable patriote du Salvador Farabundo Martí, avec l'inoubliable patriote salvadorien Augusto Cesar Sandino, il cherchait à repousser l'intervention impérialiste et à libérer le Nicaragua.

Notre histoire est riche en exemples de héros tels que Carlos Aponte et Farabundo Martí. Nos peuples admirent ces héros exemplaires. Ceux qui le nient le font pour réprimer leurs aspirations légitimes.

Hier après-midi, le représentant du Salvador a contesté l'appui que fournit mon gouvernement aux accords de Esquipulas II. Il a mentionné une prétendue exportation de révolution de la part de Cuba, comme si les révolutions ne découlaient pas de l'exploitation, de la misère, de l'injustice et de l'oppression,

M. Nunez-Mosquera (Cuba)

facteurs socio-économiques endogènes et pouvaient être téléguidées ou imposées contre la volonté populaire.

Il s'est également plaint de l'appui que nous apportons aux patriotes du Salvador, comme s'il s'agissait d'un fait nouveau ou, pire encore, d'une inconvenance. Cuba continue d'appuyer les accords conclus par les cinq Présidents d'Amérique Centrale, tout comme il a appuyé depuis le début les initiatives du Groupe de Contadora. Nous avons également appuyé chacune des propositions présentées au nom du Front de libération nationale Farabundo Marti et au nom du Front démocratique révolutionnaire du Salvador en vue de négociations susceptibles d'ouvrir la voie à un règlement de la guerre imposée au peuple du Salvador.

Nous voulons aboutir à une véritable solution des problèmes de la région qui garantirait la paix à tous les peuples et leur permettrait de décider librement de leur destin - la paix et le destin pour lesquels sont morts Carlos Aponte, Farabundo Marti et Antonio Guiteras et tous les autres qui, comme eux, ont écrit des pages glorieuses de notre histoire.

M. SILJANDER (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Nous regrettons les déclarations inexactes faites par le Ministre des relations extérieures du Panama. En tant qu'ancien membre du Congrès des Etats-Unies, je puis assurer l'Assemblée que la résolution du Sénat adoptée le 25 septembre, dont le Ministre a fait mention, ne faisait que refléter le point de vue de ce seul organe. Le sentiment du Sénat américain exprimait un appui au droit du peuple panaméen d'exercer ses libertés démocratiques fondamentales et ne peut être considéré comme une ingérence dans les affaires intérieures du Panama.

Quant à la référence du Ministre, à la visite de membres des forces armées américaines à l'Ambassade des Etats-Unis à Panama, je dirai que 27 élèves officiers des forces navales ont effectivement fait une visite de courtoisie à l'Ambassade américaine de Panama, qu'ils n'avaient pas d'armes et étaient en tenue de sortie.

Je répète que nous sommes très étonnés et que nous déplorons les inexacitudes qui parsèment la déclaration du Ministre des relations extérieures du Panama.

M. HAKTANIR (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Hier, le Représentant permanent de la Turquie a répondu à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Les deux délégations qui ont parlé au nom de la Grèce et des Chypriotes grecs ont choisi de nous répondre aujourd'hui. On aurait pu s'attendre que ce délai leur permette de nous présenter des arguments mûrement réfléchis. Mais il semble bien que ces deux délégations aient décidé d'utiliser

M. Haktanir (Turquie)

temps supplémentaire pour préparer des déclarations pleines de stéréotypes éculés et fallacieux.

Les Chypriotes grecs n'ont pas l'air de comprendre que chaque fois qu'ils parlent de la sorte, qu'ils manifestent leur rancœur à l'égard des Chypriotes turcs, ils ne font qu'exacerber la méfiance entre les deux communautés qui vivent sur l'île et vivent dans la mémoire des Chypriotes turcs le souvenir des épreuves qu'ils ont subies de 1963 à 1974, quand ils devaient endurer le monopole du pouvoir politique et militaire des Chypriotes grecs. Ils n'ont pas l'air de comprendre que la coexistence et un partenariat nouveau sur l'île ne seront possibles que quand les Chypriotes turcs sentiront que leur sécurité n'est plus menacée et qu'ils ont la possibilité de participer effectivement et sur un pied d'égalité à un gouvernement fédéral et de jouir du même statut politique. Après bien des années de négociations, les deux parties sont convenues de certains principes de base solennellement acceptés au nom des Chypriotes grecs par feu l'Archevêque Makarios et par M. Kyprianou en 1977 et en 1979.

M. Haktanir (Turquie)

C'est sur la base de ces accords que le Secrétaire général, après avoir mené des discussions intensives pendant près de deux ans avec les deux parties, a présenté un projet d'accord-cadre pour un règlement complet de la question. Les Chypriotes grecs, conformément à leur position reflétée dans leurs déclarations à l'Assemblée générale, non seulement rejettent les propositions du Secrétaire général, mais reviennent aussi sur les engagements qu'ils ont pris en 1977 et 1979. Toute cette rhétorique a un but bien évident : esquiver toute solution. Pourquoi? Parce que personne du côté chypriote grec n'est en mesure d'assumer les responsabilités d'un compromis.

Quant au représentant de la Grèce, je ne pense pas qu'il ait dit quoi que ce soit qui puisse altérer la validité des arguments que le représentant permanent de mon pays a présentés hier. Le représentant de la Grèce n'a pas manqué de déformer la déclaration du Premier Ministre de la Turquie. Mais même l'art de la démagogie à-tout-va, qui s'est épanoui à Athènes, n'arrivera pas à cacher les faits.

La tragédie de Chypre est le produit de la politique de la Grèce. Si la Grèce n'avait pas nourri l'ambition d'étendre sa souveraineté à l'île de Chypre, si elle n'avait pas intrigué, non seulement contre les Chypriotes turcs mais également contre les Chypriotes grecs, si elle avait appelé les Chypriotes grecs à la modération au lieu d'encourager leurs instincts de domination, si elle était restée fidèle aux obligations qui lui incombent en vertu des traités conclus, si elle avait bien voulu se rappeler sa propre expérience historique au cours de laquelle ses ambitions n'ont entraîné que l'humiliation et la frustration, Chypre aurait pu continuer de vivre à l'ombre de la Constitution adoptée en 1960.

Maintenant, la Grèce veut que la Turquie renverse une situation créée par sa faute et abandonne les Chypriotes turcs à la merci de la Grèce et des Chypriotes grecs. Nous ne le ferons pas. Nous continuerons d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général et un processus de négociation qui traitera de toutes les dimensions du problème de Chypre, et non pas uniquement des sujets favoris des Grecs et des Chypriotes grecs.

M. RITTER (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Le représentant des Etats-Unis a exprimé son étonnement d'avoir entendu le Panama dénoncer à l'Assemblée générale les violations des traités conclus entre nos deux pays et dénoncer également ce qui est, d'après la Charte des Nations Unies, une intervention dans ses affaires internes.

M. Ritter (Panama)

Le Traité signé par le Panama et les Etats-Unis, qui stipule la cessation de la présence militaire des Etats-Unis à la fin de ce siècle, précise très clairement aussi que les troupes nord-américaines sont stationnées en territoire panaméen exclusivement pour défendre le canal de Panama. La mobilisation de troupes en dehors des postes de défense constitue une violation des traités et, qui plus est, un acte de provocation contre la sensibilité du peuple panaméen, qui a supporté, pendant 75 ans, la présence de troupes dans son pays, dans toutes ses rues et dans toutes ses provinces.

Quant au fait que, sous prétexte de défendre les droits du peuple panaméen, le Sénat des Etats-Unis - et le Ministre des relations extérieures du Panama a bien dit dans son intervention le Sénat des Etats-Unis - a approuvé une résolution où on lit qu'il faudrait qu'il y ait, dans un délai de 45 jours, un gouvernement provisoire au Panama, s'il ne s'agit pas là d'une ingérence dans les affaires intérieures de notre Etat, rien d'autre alors à mon avis ne peut être qualifié d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais rappeler aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse pour la deuxième fois que leur intervention doit se limiter à cinq minutes.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais remercier le représentant de la Turquie de son conseil, qui est une espèce de conseil paternel. Je voudrais lui rendre la pareille - à lui et à son pays - et lui conseiller d'écouter les appels solennels des résolutions du Conseil de sécurité et de retirer les troupes turques de Chypre. Il est temps, en effet, que la Turquie agisse comme un Membre de notre Organisation doit le faire, c'est-à-dire respecte dans la pratique les dispositions de la Charte.

Chypre appartient aux Chypriotes, aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs, qui sont une partie précieuse et inséparable de notre peuple. Si on nous laisse tranquilles, il ne fait aucun doute que nous vivrons ensemble dans l'amitié et la paix, comme auparavant.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques instants, je me suis rendu compte que j'abusais peut-être de votre patience, Monsieur le Président, et de la patience des membres de l'Assemblée générale, en rappelant le contenu de certains passages très pertinents de résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant Chypre, dans lesquelles il est

M. Zepos (Grèce)

clairement indiqué que le problème de Chypre se résume au retrait des forces d'occupation étrangères de cet Etat souverain.

En m'adressant naturellement au représentant de la Turquie, j'ai voulu me limiter à ce rappel, et non pas m'engager dans une polémique de caractère historique, qui pourrait se dérouler ailleurs.

Je suis désolé que le représentant de la Turquie ait jugé opportun de donner des conseils à une nation qui est fière de son histoire, de sa culture et de son attachement aux principes démocratiques et à la liberté.

La séance est levée à 18 h 10.